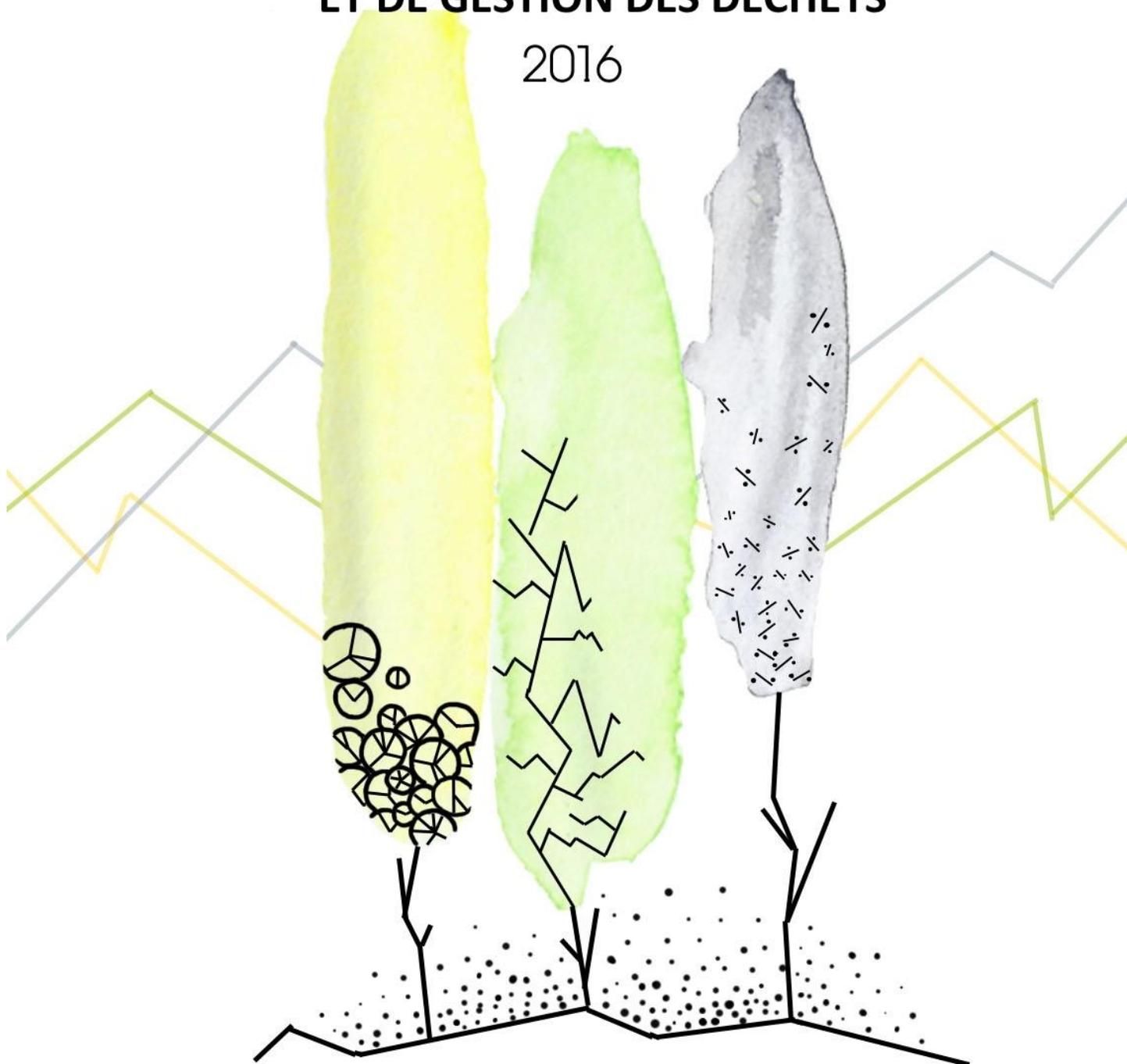


RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

2016



Rédaction assurée par les services du SMECTOM sous la direction de Stéphanie VIELCAZALS-LEBOUTET.
Rapport à la disposition du public des communautés de communes adhérentes.

Rapport établi conformément à la loi n°2015-992 du 17/08/2015 et conformément au décret d'application n°2015-1827 du 30/12/2015



LE MOT DU PRESIDENT



Ce rapport annuel présente les réalisations des différents services du SMECTOM de l'année 2016. Il fait le point sur les activités riches et diversifiées, portées par les élu(e)s, l'équipe de Direction et moi-même.

Grâce à une recherche constante de maîtrise des coûts d'exploitation de la collecte, nous parvenons à stabiliser le budget et par conséquent, le montant des participations acquittées par nos collectivités adhérentes, sans rien enlever à la qualité du service.

Au contraire, le SMECTOM réussit à porter de nouvelles actions visant à éviter la production de déchets et donc limiter les coûts d'élimination de ces déchets. Ainsi, le programme local de prévention des déchets, établi en partenariat avec l'ADEME, offre des opportunités concrètes aux usagers désireux d'engager cette démarche. La création de la Recyclerie du Plateau est aussi une action à souligner puisque le succès remporté par cette opération dépasse les espérances. D'autres projets liés aux déchets verts et à la production d'énergie sont aussi à l'étude.

Ce dynamisme permet de constater la poursuite de la baisse des tonnages d'ordures ménagères, ainsi que la diminution des taux de refus de collecte sélective, permettant la valorisation de davantage de matière recyclable.

Je me félicite de ces résultats encourageants qui attirent de nouvelles collectivités, élargissant le périmètre d'action du SMECTOM.

Je remercie nos agents, techniques et administratifs, pour leur implication et leur professionnalisme et je salue le travail accompli par les élu(e)s du Comité Syndical, notamment les vice-présidents, désormais responsables d'un pôle d'activités chacun.

En route vers une politique innovante de gestion des déchets !

Bernard PLANO
Président du SMECTOM



SOMMAIRE

Chapitre 1 : Rapport d'activités	6
I – LE TERRITOIRE DU SMECTOM.....	7
I - 1. Historique	7
I – 2. Informations administratives.....	7
I – 3. Organigramme du personnel.....	8
I – 4. Les adhérents au SMECTOM en 2016.....	9
II – COMPETENCESEXERCEES PAR LE SMECTOM.....	10
III – LE FONCTIONNEMENT DU SMECTOM.....	13
IV – DÉCHETTERIES GÉRÉES PAR LE SMECTOM	15
IV - 1. La déchetterie de Capvern	17
IV- 2. La déchetterie de Trie sur Baïse	18
IV- 3. La déchetterie de Hèches.....	19
IV- 4. La déchetterie de Grézian	20
IV- 5. La déchetterie de Galan	21
IV- 6. La déchetterie de St Laurent	22
IV - 7. Ensemble des déchetteries	23
IV - 3. Collecte des piles usagées	24
IV- 4. Collecte des textiles	24
IV - 5. Collecte des lampes et néons.....	25
V – COLLECTE DU VERRE.....	26
V – 1. Organisation de la collecte du verre.....	26
V – 2. Les contrats en cours.....	26
V – 3. Évolution des tonnages	26
V – 4. Évolution du prix de reprise du verre	28
V – 5. Évolution des recettes issues de la vente du verre	28
VI – COLLECTE DES EMBALLAGES	29
VI – 1. Organisation de la collecte sélective	29
VI – 2. Les contrats et marchés en cours	29
VI – 3. Évolution des tonnages de Collecte Sélective sur l'ensemble du SMECTOM	30
VI - 4. Rendement de la collecte sélective.....	32
VI - 5. Taux de refus et refus de tri	33
VI - 6. Les matériaux triés	34
VII – COLLECTE DES CARTONS	34
VIII – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES.....	35

VIII – 1. Les contrats de prestation de services en cours	35
VIII- 2. Évolution des tonnages sur le département des Hautes-Pyrénées	35
VIII - 3. Que contient notre poubelle d’ordures ménagères ?.....	36
VIII - 4. Évolution des tonnages OM sur le territoire du SPECTOM.....	37
VIII- 5. Évolution des rendements en OM	40
IX – LA RECYCLERIE DU PLATEAU	41
X – BILAN DES TONNAGES	43
Chapitre 2 : Bilan financier	44
I –LES ELEMENTS FINANCIERS.....	45
I - 1. Section de Fonctionnement	45
I - 2. Section d’investissement.....	46
II – Aides perçues par des organismes agréés	47
Chapitre 3 : Ressources humaines	48
I – EFFECTIF AU 31/12/2016.....	49
II – MALADIES	53
III – FORMATIONS.....	54
Chapitre 4 : Communication et actions des ambassadeurs du tri.....	55
I – ANIMATIONS SUR LE TRI ET LA REDUCTION DES DECHETS	56
I-1. Visites du centre de tri et des installations de traitement.....	56
I – 2. Les interventions dans les écoles et collèges	56
I – 3. Autres animations en direction du jeune public.....	57
I – 4. Intervention auprès de publics relais et professionnels.....	58
II – SUIVI QUALITATIF ET QUANTITATIF.....	59
II – 1. Contrôle qualité des collectes sélectives.....	59
II – 2. Taux de remplissage des bacs de regroupement	59
II – 3. Gestion du contrat location maintenance en lien avec le prestataire Plastic Omnium	59
III - COMMUNICATION	59
IV - TRAVAIL EN RESEAU.....	61
IV – 1. Réseaux départemental des ambassadeurs de tri du SMTD 65.....	61
IV – 2. Le réseau de Prévention du Conseil Départemental.....	61
V - ARTICLES PARUS AU COURS DE L'ANNEE 2016 SUR LES ACTIVITES DES AMBASSEDEURS DU TRI.....	61
Chapitre 5 : Prévention des déchets	62
Chapitre 6 : Perspectives pour 2017	67

L'établissement du rapport annuel est un moment important. Cela permet de prendre du recul sur l'année écoulée afin d'en analyser les résultats, d'en comprendre les succès et les échecs pour agir en conséquence.

L'année 2016 fut riche avec, entre autres :

- **Adhésion de la Communauté de Communes de Tournay à la compétence collecte**

Depuis le 31 décembre 2016, l'ex communauté de communes de Tournay a adhéré au SMECTOM pour sa compétence optionnelle, c'est-à-dire la collecte et la gestion des déchetteries.

Fait marquant de l'année 2016 qui a engendré l'arrivée de :

- ✓ 1 gardien de déchetterie titulaire ;
- ✓ 1 gardien de déchetterie en CUI (Contrat Unique d'Insertion) dont le contrat se termine en mars 2017.

Au niveau des biens immobiliers, la déchetterie de Tournay est venue agrandir le réseau des déchetteries du SMECTOM qui en gère désormais 7.

Le SMECTOM réalisant déjà la collecte des OM depuis le 01/04/2015 et la collecte des emballages depuis plusieurs années, cela par le biais de marchés publics, cette adhésion n'a eu aucun impact sur l'organisation de la collecte.

- **Création de la Recyclerie du Plateau**

Voir chapitre IX.

- **Signature d'un contrat territorial avec Eco mobilier**

Eco-mobilier prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché (fabricants et distributeurs) relatives à la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie. À cette fin, Eco-mobilier propose d'organiser une collecte séparée des DEA sur les déchetteries de notre territoire. La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés sont pris en charge par Eco-mobilier selon les modalités du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier. Pour prendre en compte les spécificités des territoires, ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle progressive des DEA collectés séparément, et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers pour les tonnages non collectés séparément et un soutien financier pour la communication.

La mise en place de la collecte séparée permettra :

- ✓ De détourner une partie des flux destinés aux encombrants ou au bois et donc de réaliser des économies substantielles sur le traitement ;
- ✓ De percevoir des soutiens financiers.

La signature de ce contrat n'est pas en contradiction avec le projet de recyclerie puisque la benne destinée aux DEA se trouvant à la déchetterie n'aura vocation à accueillir uniquement les DEA non valorisables par la recyclerie.

La benne destinée aux DEA a été mise en place sur la déchetterie de Capvern en novembre 2016. Grâce à cette nouvelle filière de valorisation, une diminution des tonnages de bois et d'encombrants est espérée.

- **Poursuite du programme local de prévention des déchets**

Le programme local de prévention des déchets du SMECTOM a démarré en 2014. Ce programme est mis en œuvre grâce au soutien de l'ADEME ; Emmanuelle Urvoy est chargée de mission.

Ce programme vise à réduire de 7% la production d'ordures ménagères en 5 ans. La première année a été consacrée au diagnostic du territoire collecte du SMECTOM, afin de déterminer les leviers et les actions les plus pertinentes à mettre en place ; les 4 années suivantes doivent permettre d'atteindre l'objectif de moins 5kg de déchets produits par habitant et par an.

- **Achat d'un camion de collecte neuf** (le marché associé a été passé en 2015)

Prix : 161 263 €

- **Achat de composteurs**

Afin de poursuivre l'opération qui a débutée en 2009 qui vise à doter une partie de la population en composteurs, le SMECTOM a fait l'acquisition de :

- ✓ 600 Composteurs de 400 litres
- ✓ 600 Bio seaux de 10 litres

- **Gestion des ressources humaines : création du CT et d'un CHSCT**

Le SMECTOM s'est agrandi ces dernières années suite à l'intégration de la CC des Baïses au 1^{er} novembre 2013, à la fusion avec le SMICTOM de la Vallée d'Aure au 1^{er} janvier 2014 et à l'adhésion au service collecte des déchets ménagers de la CC de St Laurent de Neste au 1^{er} janvier 2015.

Ces modifications territoriales ont engendré l'arrivée d'une dizaine d'agents, faisant passer le SMECTOM au-delà des 50 agents. La mise en place d'un **Comité Technique (CT)** ainsi que d'un **Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)** s'impose donc au SMECTOM.

Les élections professionnelles des délégués du personnel ont eu lieu le 15 avril 2016.

- **Poursuite de la mise aux normes du parc de déchetteries**

- **Marchés publics passés en 2016**

1- Consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un local gardien à la déchetterie de Grézian + Lancement du marché de travaux associé

2- Marché d'assurance sur les risques statutaires

Candidat retenu : la SMACL Assurances avec les taux suivants pour les agents CNRACL:

- ✓ Décès : 0,14%
- ✓ Accident ou maladie imputable au service et maladie professionnelle : 1,58%
- ✓ Maladie grave (longue maladie et maladie de longue durée) : 2,25%
- ✓ Maladie ordinaire avec 10 jours fermes de franchise : 3,48%

Soit un taux global de : 7,45%

3- Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères d'occasion.

Candidat retenu : BOM service

Prix : 98 000€ HT

- **Marchés publics obtenus en 2016**

1- Marché « d'Enlèvement et traitement des déchets de la déchetterie cantonale de la "Prade de Camou" » à Saint LarySoulan. Durée 4 ans.

2- Marché de service relatif à « la collecte et au transport du verre dans les communes membres de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros. Durée : 2 ans.

Chapitre 1 : Rapport d'activités

I – LE TERRITOIRE DU SMECTOM

I - 1. Historique

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux est chargé de la collecte et du traitement des déchets depuis 2002, à la suite du SIVOM créé en 1978. La collecte du verre se fait depuis les années 1980 et la collecte sélective a été mise en place en 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SMECTOM se charge uniquement de la collecte des déchets ménagers et de la gestion des déchetteries. En effet, le traitement des déchets a été délégué au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65).

I – 2. Informations administratives

Raison sociale : SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux

N° SIRET : 200 041 234 00010 (*changement du numéro SIRET depuis de 0/01/2014 suite à la fusion avec le SMICTOM de la Vallée d'Aure*)

Type de structure : Syndicat mixte

Date de création : 30/10/1978

Adresse : N° 3000 - RD 938 - 65130 CAPVERN

Coordonnées :

☎ : 05 62 98 44 69

Fax : 05 62 98 99 58

Courriel : smectomlannemezan@orange.fr

Site : www.smectom-lannemezan.com

Président : **Bernard PLANO**

Directrice : Stéphanie VIELCAZALS

Responsable des ressources humaines : Céline DONZAC

Responsable déchetteries : David CIEUTAT

Responsable de collecte : Pascal SOLE

Responsable recyclerie : Jacqueline ALFONZO

Responsable des moyens généraux : Éric LESTRADE

Comptable : Maria LAHAILLE

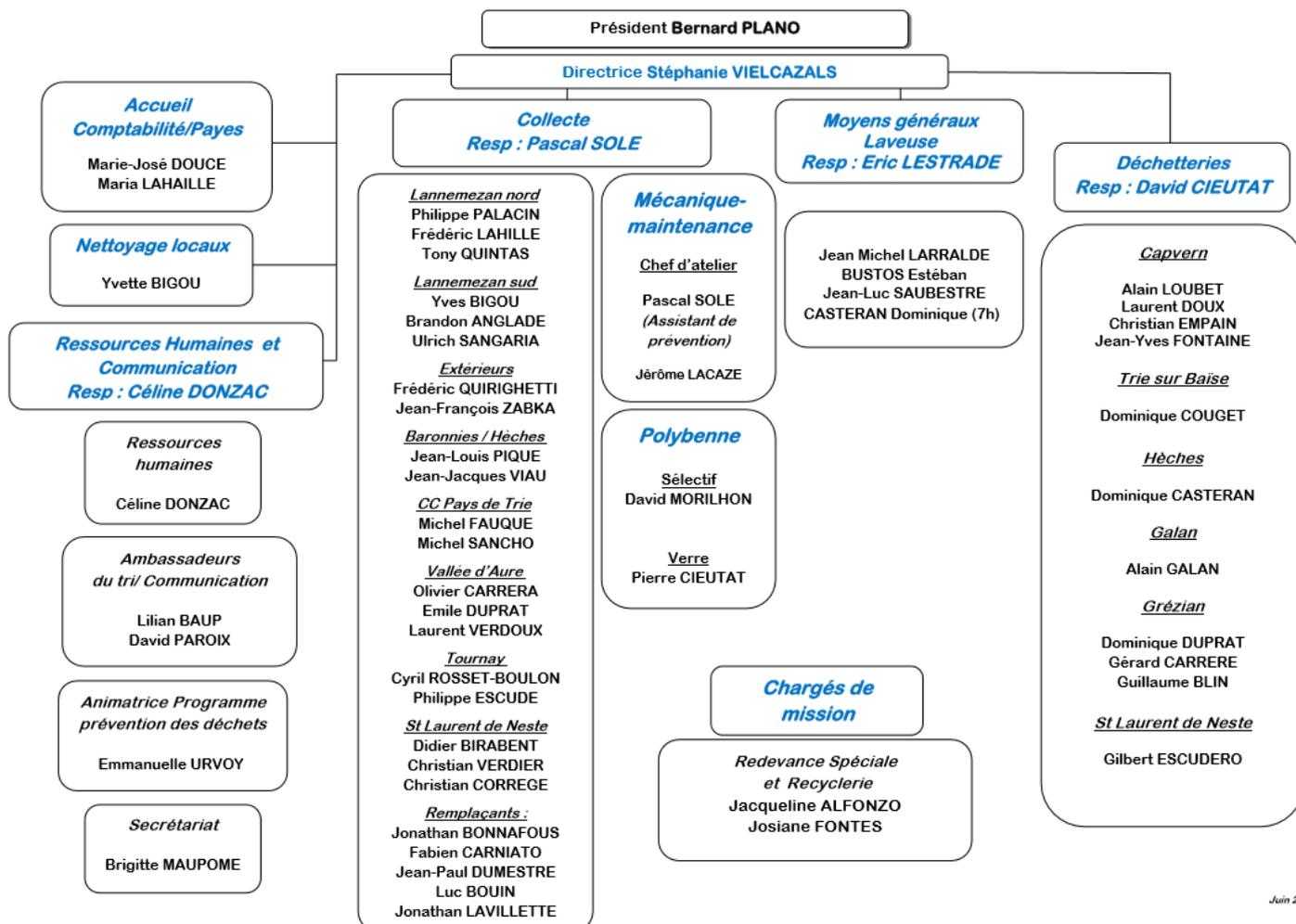
Standard, accueil et comptabilité : Marie-José DOUCE

Responsable prévention des déchets : Emmanuelle URVOY

Ambassadeurs de tri : Lilian BAUP et David PAROIX

Secrétariat : Brigitte MAUPOME

I – 3. Organigramme du personnel



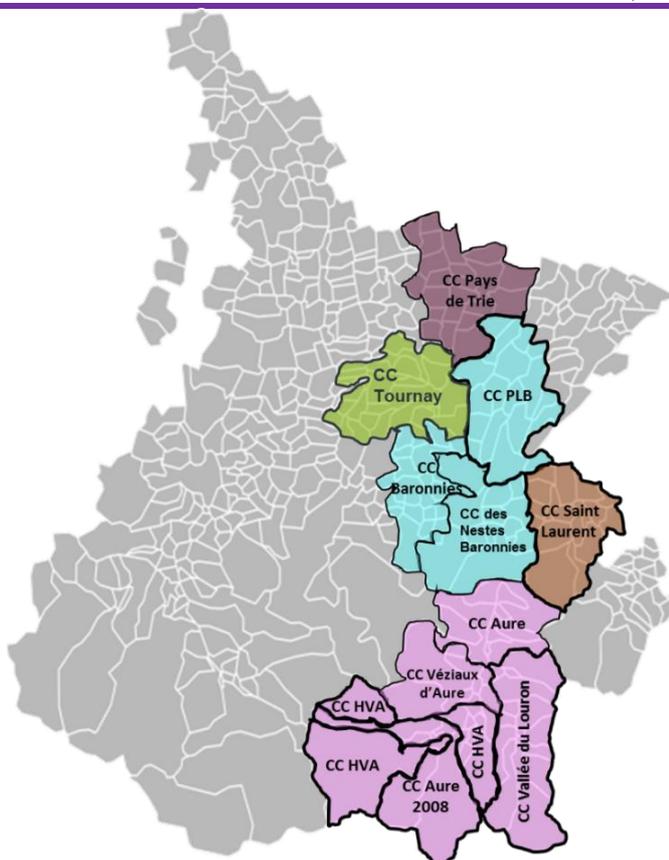
Juin 2016

I – 4. Les adhérents au SMECTOM en 2016

Le SMECTOM possède une compétence obligatoire qui est le traitement ainsi qu'une compétence optionnelle opérationnelle qui est la collecte et la gestion des déchetteries.



Adhérents à la collecte : 142 communes et 40 375 habitants (DGF 2016)



Adhérents au traitement : 171 communes et 53 595 habitants (DGF 2016)

II – COMPETENCESEXERCEES PAR LE SMECTOM

◆ La collecte des déchets ménagers ◆

➤ Les ordures ménagères

La collecte traditionnelle des déchets ménagers et assimilés, se fait en porte à porte ou en bacs de regroupement. Les fréquences varient :

- 2 fois par semaine pour Lannemezan
- 3 fois par semaine à Capvern les Bains (en saison : d'avril à octobre) et 1 fois le reste de l'année
- 1 fois par semaine pour toutes les autres zones



5 équipes composées de 2 ou 3 agents sont chargées de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

➤ Les collectes sélectives

- Pour les **emballages ménagers recyclables** (hors verre), la collecte se déroule en mélange, en porte à porte, en bacs de regroupement ou en points d'apports volontaires.
 - En porte à porte : Lannemezan, Pinas, La Barthe de Neste, Capvern, Avezac-Prat et Trie sur Baïse
 - En bacs de regroupement ou en points d'apport volontaire : sur toutes les autres zones
- La fréquence varie de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.



Ce sont les mêmes équipes qui collectent les OM et les emballages. Celles-ci, consacrent 1 à 2 journées de travail par semaine à la collecte des emballages dans leur circuit.

Les colonnes situées dans les zones de points d'apport volontaire sont collectées par un seul agent à l'aide d'un poly benne équipé d'une grue de manutention.

- Pour le **verre**, sur l'ensemble des zones du SMECTOM, la collecte a lieu en points d'apports volontaires, grâce aux colonnes récup' verre.



La collecte du verre est assurée par un seul agent, équipé d'un polybenne avec grue de manutention.

- Pour les **cartons des commerçants** la collecte est hebdomadaire. Elle a lieu juste avant ou juste après la collecte sélective et est réalisée par la même équipe. Ces cartons sont stockés dans des conteneurs à couvercle bleu mis gratuitement à disposition des commerçants, puis sont déchargés au centre de tri de Capvern pour y être directement mis en balles et expédiés vers les usines de recyclage.

Sont concernés par la collecte des cartons :

- ✓ Ancizan
- ✓ Arreau
- ✓ Beyrède-Jumet
- ✓ Guchen
- ✓ Lannemezan
- ✓ Sarrancolin



➤ **La collecte en déchetteries**

Le SMECTOM a développé un réseau de 6 déchetteries dont il assure la gestion :

- La déchetterie de Capvern
- La déchetterie de Trie sur Baïse
- La déchetterie de Hèches (depuis le 01/05/2009)
- La déchetterie de Galan (depuis le 01/11/2013)
- La déchetterie de Grézian (depuis le 01/01/2014)
- La déchetterie de Nestier (depuis le 01/01/2015)

◆ Le traitement des déchets ◆

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SMECTOM n'assure plus le traitement des déchets. Cette mission a été déléguée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65).

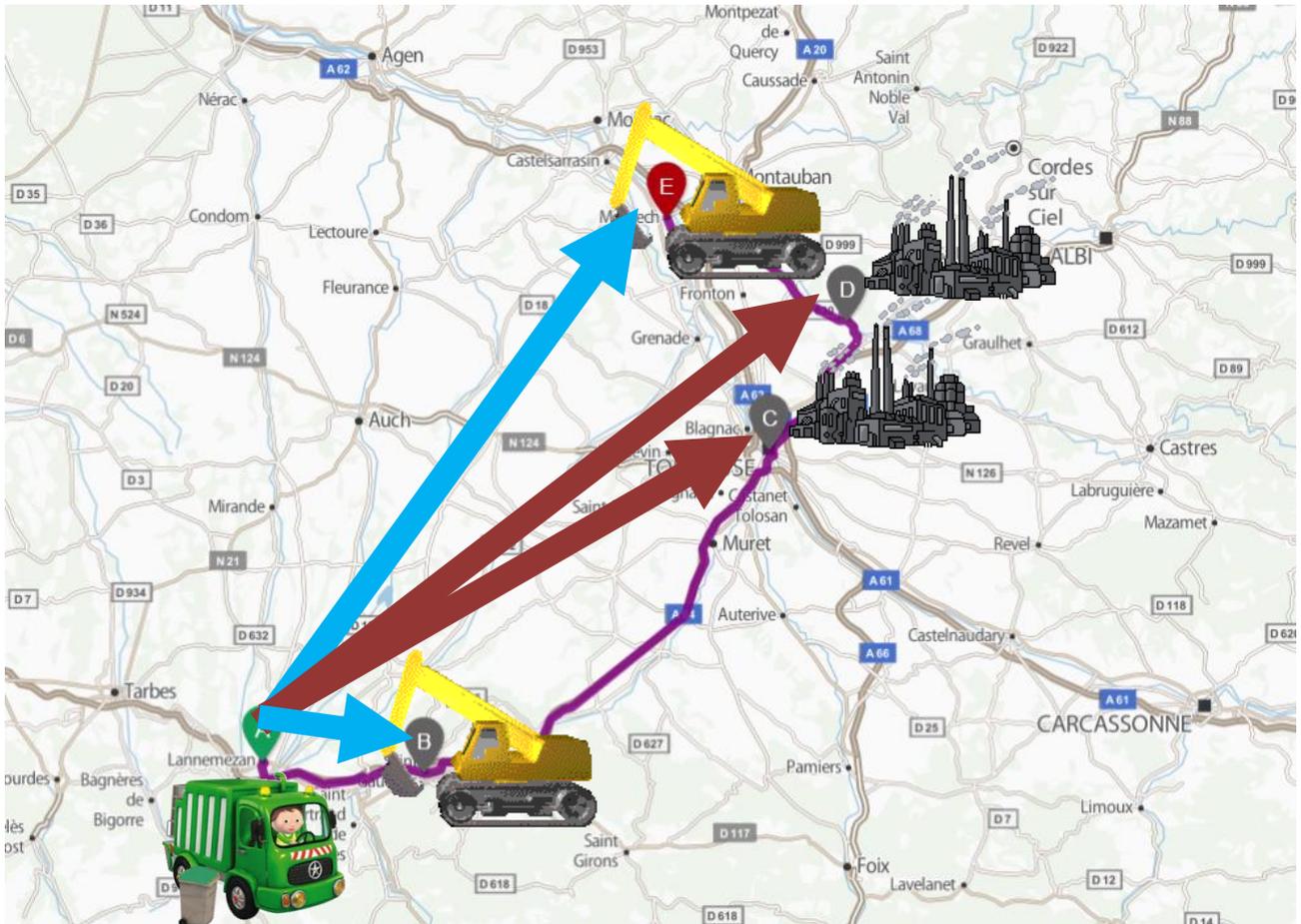
Jusqu'au 1^{er} février 2010, les ordures ménagères étaient traitées au centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Capvern. Ensuite, jusqu'au 31 décembre 2013, les ordures ménagères ont été emmenées au CSDU de Liéoux (près de St Gaudens) via le quai de transfert de Capvern.

Suite à la fermeture du site d'enfouissement de Bénac le 31/12/2015, les ordures ménagères sont externalisées en attendant de trouver une solution de traitement pérenne et locale en accord avec la LTECV (Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte) ; voir carte.

Une partie des OM est envoyée à Toulouse et Bessières afin d'y être incinérée, et une autre partie est envoyée à Saint Gaudens et Montech pour y être enfouie.

- ✓ Lannemezan/Saint Gaudens : 68 kms A/R
- ✓ Lannemezan/Toulouse : 252 kms A/R
- ✓ Lannemezan/Bessières : 320 kms A/R
- ✓ Lannemezan/Montech : 346 kms A/R

Cette externalisation des OM a entraîné environ 1 million de kilomètres supplémentaires par an.



Carte des différents sites de traitement des ordures ménagères résiduelles

Les emballages, pour leur part, sont vidés au centre de tri de Capvern pour y être triés par catégorie puis envoyés vers les usines de recyclage dédiées.



Centre de tri de Capvern

III – LE FONCTIONNEMENT DU SMECTOM

◆ Les prestataires ◆

➤ **Pré collecte**

Le marché de « location et maintenance de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers » liant le SMECTOM à la société **PLASTIC OMNIUM** a pris fin le 31/12/2011. Afin d'assurer la continuité de ce service, une procédure d'appel d'offres a été lancée fin 2011. Au terme de cette procédure, un marché a été conclu avec Plastic Omnium pour la période **2012-2016**. Ce marché pourra être reconduit 2 fois pour une période de 1 an.

En lien avec les objectifs du Grenelle 2 et afin d'assurer un meilleur suivi et une complète mécanisation de la collecte, le SMECTOM avait intégré dans son marché 3 tranches conditionnelles qui, à ce jour n'ont pas été affermées :

- Tranche 1 : enquête et location-maintenance de bacs pour les Ordures Ménagères
- Tranche 2 et 3 : respectivement achat et achat-pose de puces sur les bacs

➤ **Transport du verre**

Le transport des bennes de verre jusqu'à la verrerie ouvrière d'Albi est réalisée par la **Société Michel Vignes** de Laran.

➤ **Enlèvement et vidage des bennes de la déchetterie de Trie sur Baïse et Galan**

Cette prestation est réalisée par la société **Michel Vignes**.

➤ **Le traitement**

Le traitement des déchets ménagers (OM, emballages & papiers) ainsi que des encombrants et des déchets verts est confié au **SMTD 65**. Les autres types de déchets, issus des déchetteries, sont traités par des prestataires privés.

◆ Services exercés en gestion directe (régie) ◆

➤ **La collecte**

L'ensemble des collectes est réalisé en régie :

- ✓ Collecte des ordures ménagères
- ✓ Collecte des papiers et emballages
- ✓ Collecte du verre
- ✓ Collecte des cartons

➤ **Les déchetteries**

Les 6 déchetteries (Capvern, Trie sur Baïse, Hèches, Galan, Grézian et Nestier) sont gérées directement par le SMECTOM.

➤ **La recyclerie**

Si la majeure partie des syndicats de collecte a fait le choix de donner à leur recyclerie un caractère associatif, le SMECTOM, pour sa part, a fait le choix d'une gestion en régie.

Cette volonté de la Direction du SMECTOM a été motivée par 3 thématiques :

- ✓ Aspect social : favoriser l'emploi et offrir à la vente des objets du quotidien à bas coûts
- ✓ Aspect écologique : favoriser le réemploi et les circuits-courts, diminuer les quantités de déchets à enfouir et mettre en œuvre les directives de la loi relative à la Transition Energétique pour la

Croissance Verte (LTECV), promulguée le 18 août 2015, fixant la diminution des quantités de déchets non dangereux, non inertes, admis en installation de stockage en 2010 à -30% en 2020 et à -50% en 2025.

- ✓ Aspect économique : diminuer les coûts liés à l'enfouissement de ces déchets et obtenir des recettes issues de la vente des objets

➤ **La communication sur le tri et la prévention des déchets**

Depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages, l'action des ambassadeurs du tri porte sur la sensibilisation orale et écrite grâce à :

- Interventions scolaires & périscolaires & associations
- Visites du centre de tri
- Stands lors d'événements
- Réalisation du Journal du SMECTOM, articles dans les bulletins communaux ou intercommunaux, articles de presse...
- Interventions radios
- Compte Facebook et site internet du SMECTOM

Et la mise en œuvre d'actions concrètes chez les citoyens :

- Mise à disposition de composteurs, accompagnement et suivi
- Prêt de verres réutilisables
- Autocollants Stop-Pub

➤ **L'atelier**

- Entretien et réparation des véhicules (camions, voitures, utilitaires, chariots élévateurs...)
- Entretien des équipements du garage
- Gestion de l'utilisation des véhicules
- Organisation des contrôles techniques et réglementaires des véhicules

➤ **Les moyens généraux**

- Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments, des bennes, du matériel
- Entretien des espaces verts
- Lavage et maintenance des bacs et des colonnes

IV – DÉCHETTERIES GÉRÉES PAR LE SMECTOM

Les particuliers déposent leurs déchets gratuitement en déchetterie ; les coûts de fonctionnement sont financés par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Les professionnels installés sur le territoire ne sont pas admis dans les déchetteries du SMECTOM, sauf à Trie sur Baïse où une tolérance est accordée du fait de l'éloignement de la déchetterie d'entreprise de Lannemezan (PSI).

Jours et horaires d'ouverture des déchetteries du SMECTOM :

Liste des déchetteries	Jours d'ouverture au public	Accès professionnels	Nombre de bennes
Capvern	Lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h Samedi : 9h-18h (non stop)	Non	9
Trie sur Baïse	Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h / 14h-18h Mercredi et vendredi : 14h-18h	Toléré	7
Hèches	Mardi, Mercredi : 9h-12h / 14h-18h Jeudi après-midi : 14h-18h Samedi : 9h-12h / 14h-18h	Non	7
Galan	Lundi, jeudi, samedi : 9h-12h / 14h-18h Mardi : 14h-18h Vendredi : 14h-18h du 15/04 au 15/10	Non	8
Grézian	Lundi au samedi : 8h-12h / 13h30-16h30	Non	6
Nestier	Mardi au samedi : 8h-12h / 13h30-16h30	Non	7

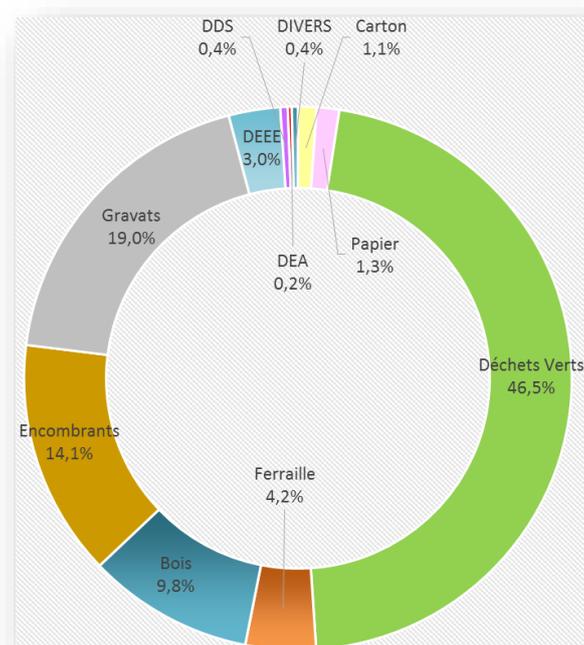
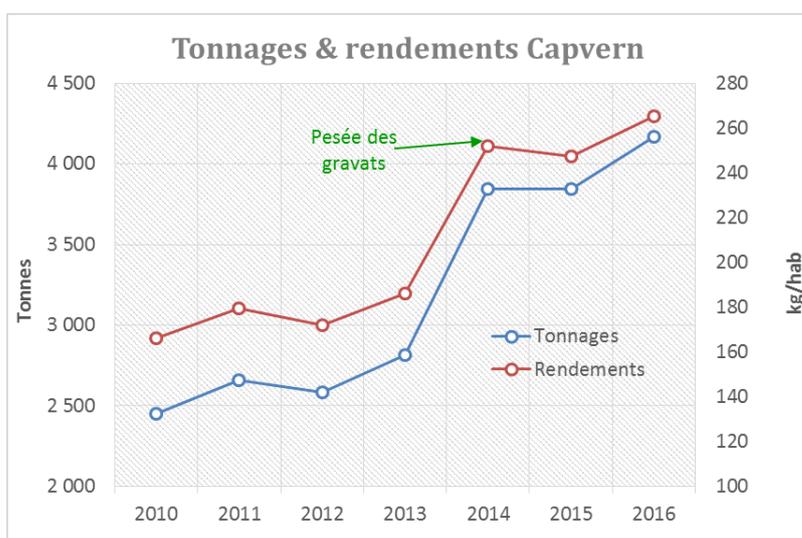
Déchets acceptés:

	LIEUX D'EXPEDITION	DESTINATION
Verre	VOA - Verrerie D'Albi	Refonte pour fabriquer de nouveaux emballages en verre
Vêtements	Le relais 32 (Marciac)	Collecte et valorisation des textiles
DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	DASTRI (Eco organisme)	Incinération pour éviter tout risque de pollution
Bois	PSI (Lannemezan)	Broyage du bois pour la fabrication de nouveaux objets (tables de ping-pong, étagères, ...)
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Eco DDS (Eco organisme) ou PSI (Lannemezan)	Élimination sécurisée de chaque type de produit.
Déchets verts	SMTD65 (Capvern)	Compost
Papier	SUEZ RV PYRENEES (Juillan)	Fabrication de papier, papier cadeau, essuie-tout, ...
Carton brun (1.05)	SAICANATUR (St Girons) pour toutes les déchetteries sauf Galan et Trie sur Baïse SUEZ RVPYRENEES (Juillan) pour les déchetteries de Galan et Trie sur Baïse	Carton d'emballages
Huiles alimentaires	OLEOVIA (Dunkerque)	Recyclage en produits cosmétiques ou bio-carburant
Huiles de vidanges	PSI (Lannemezan)	Recyclage comme combustible pour alimenter les fours d'usines
Tout venant, encombrants	SMTD65 (CSDU de Capvern)	Enfouissement
Gravats et inertes	Sur sites ou PSI (Lannemezan)	Remblais de voirie
Ferraille	Comminges métaux services (Montréjeau) Ou AFM Recyclage (Bordères sur l'Echez)	Démontage, tri et refonte pour la fabrication de nouveaux objets.
Batteries	Comminges métaux services (Montréjeau) Ou AFM Recyclage (Bordères sur l'Echez)	Tri des divers matériaux et liquides pour élimination ou valorisation.
Piles	COREPILE (Paris)	Démontage en usines et valorisation des divers matériaux (Plomb, Cadmium, Zinc, Manganèse, Acier)
Ampoules, néons	RECYLUM (Eco organisme)	Démantèlement et dépollution
DEEE (Déchets Equipements Electr. & Electroniques)	ECO SYSTEMES (Eco organisme)	Démontage et tri des différents matériaux pour recyclage ou élimination
Capsules Nespresso	COLLECTORS (69440 Mornant)	La partie en aluminium est récupérée pour fabriquer à nouveau de l'aluminium et le marc de café est composté
Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA)	Eco Mobilier (Paris)	Tri des divers composants pour la fabrication de panneaux de particules, de panneaux isolants, de tatamis, de tuyaux, ...

Repreneurs en vue du traitement, de la valorisation ou de l'élimination des déchets

Sur l'ensemble des graphiques qui vont suivre, des hausses significatives sont visibles sur les déchetteries suite à la prise en compte de certains tonnages qui n'étaient pas disponibles avant du fait de contraintes techniques.

IV - 1. La déchetterie de Capvern

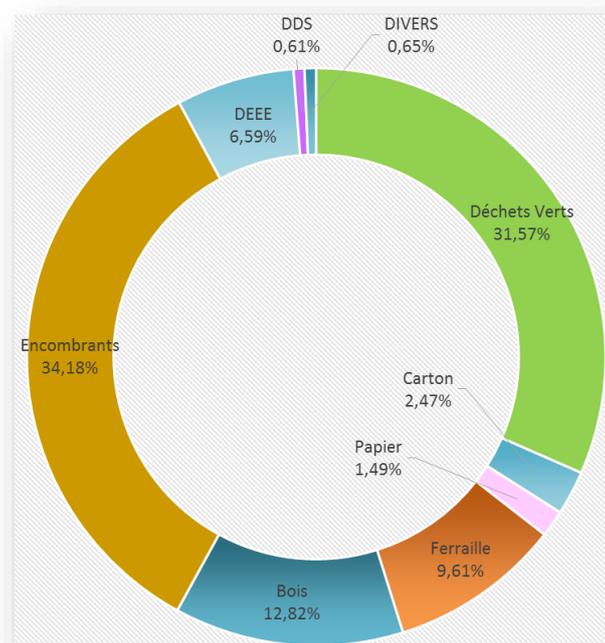
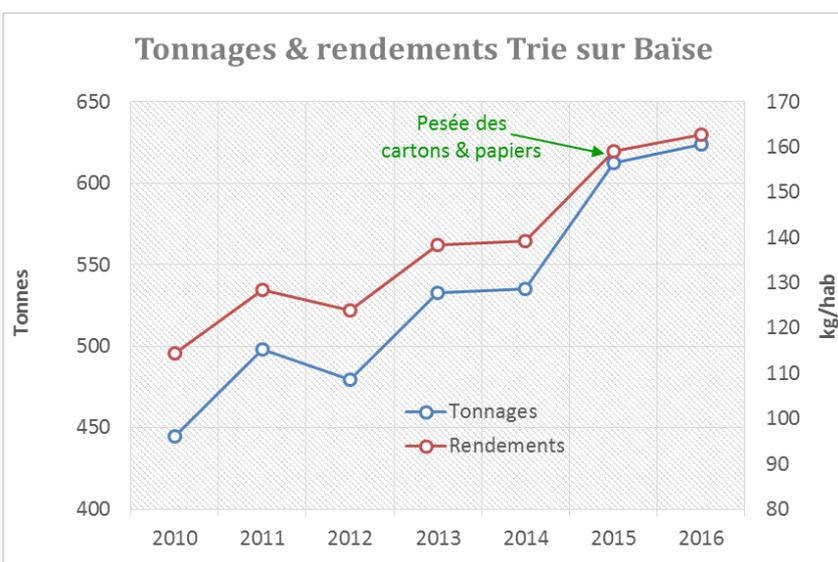


En 2016, une augmentation des tonnages de +8,5% est à noter (soit 326 tonnes de plus par rapport à 2015). Cette hausse est à attribuer aux gravats essentiellement mais également aux DEEE et aux DDS.

IV- 2. La déchetterie de Trie sur Baise



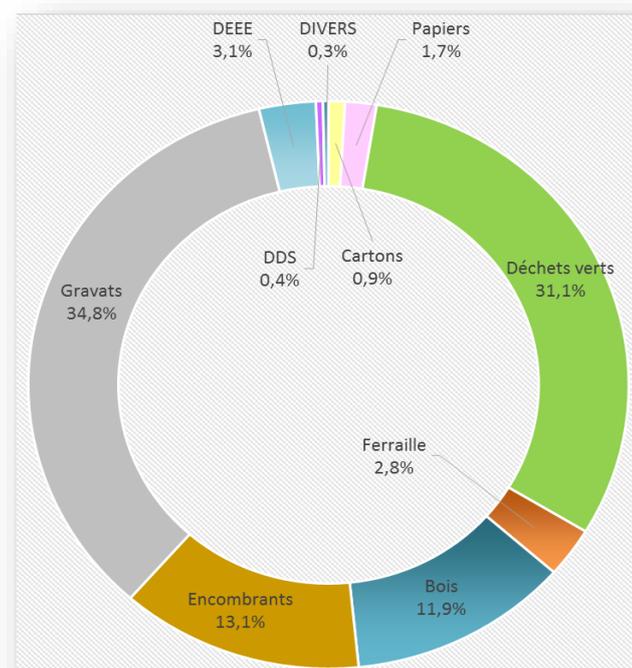
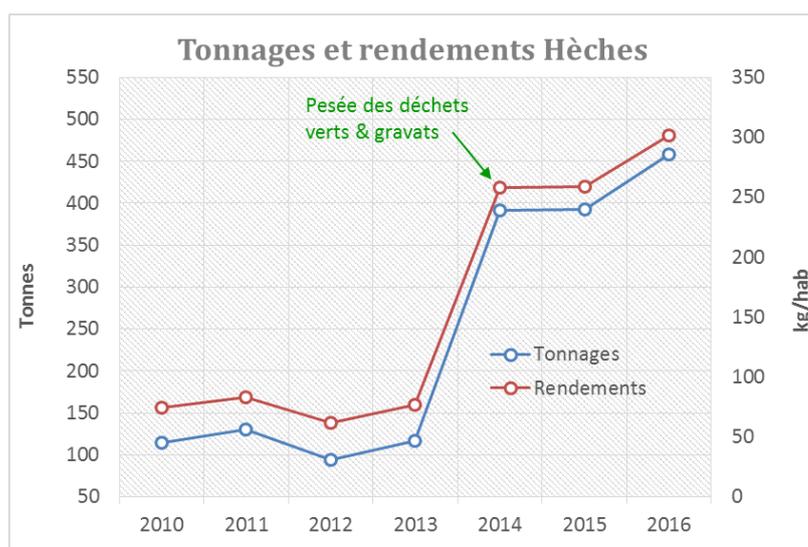
Tonnages & rendements Trie sur Baise



Le sous-traitant, chargé des rotations des bennes sur cette déchetterie n'a pu débiter les pesées de gravats qu'en 2017. Une hausse importante des tonnages est donc attendue pour 2017.

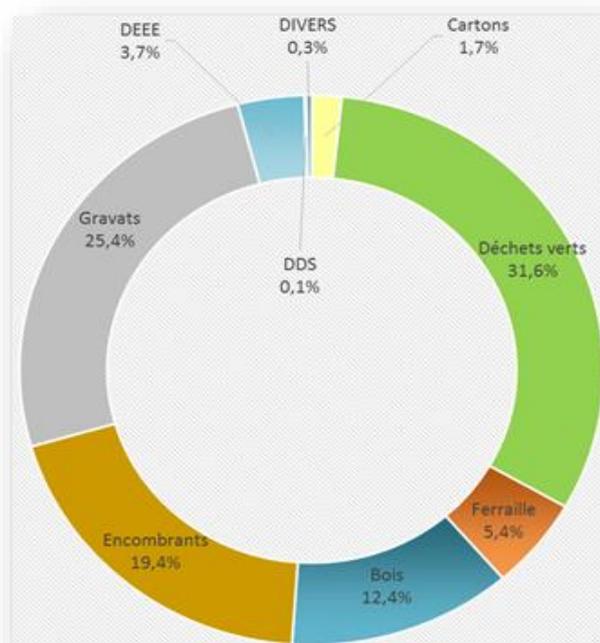
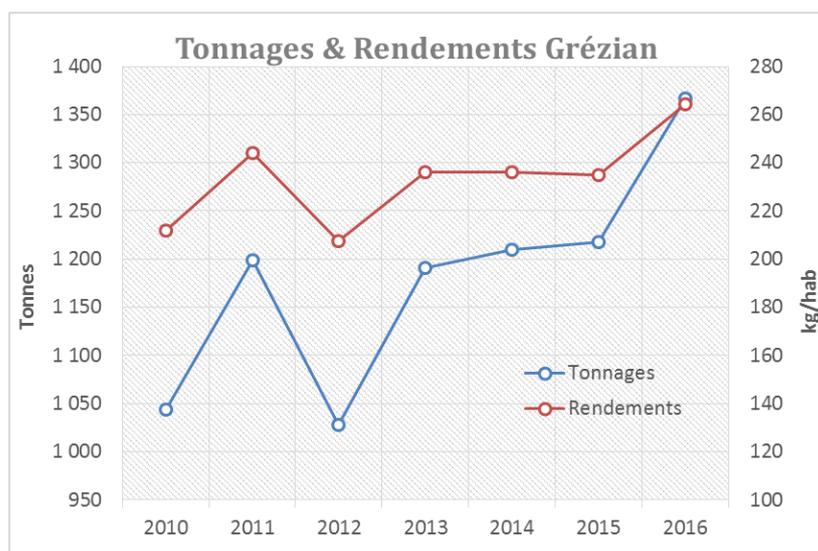
Il est à remarquer une relative stabilité des tonnages entre 2015 et 2016 (+1,9%).

IV- 3. La déchetterie de Hèches



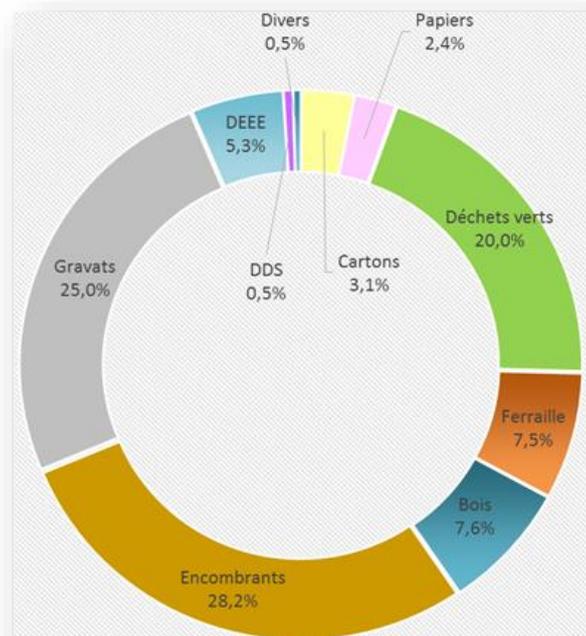
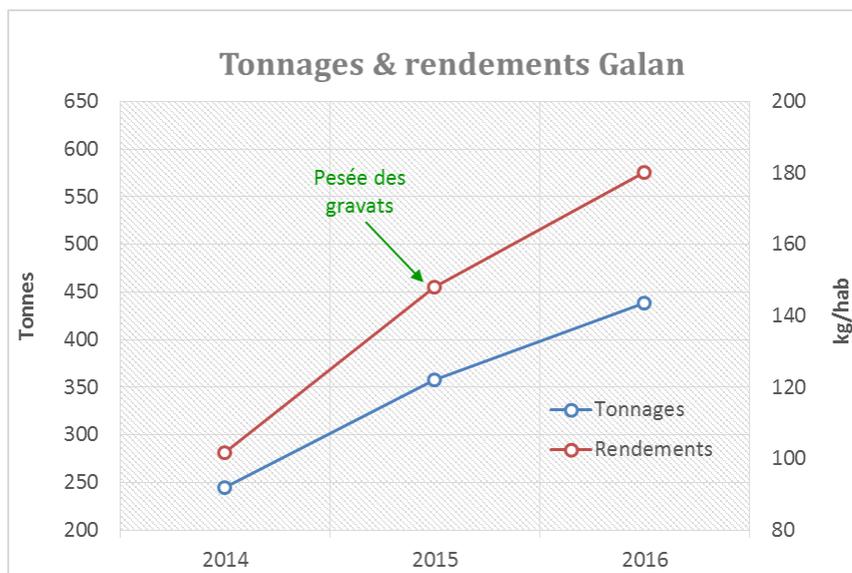
Une augmentation des tonnages est à relever, + 17% entre 2015 et 2016 soit 66 tonnes de plus, provenant essentiellement des gravats.

IV- 4. La déchetterie de Grézian



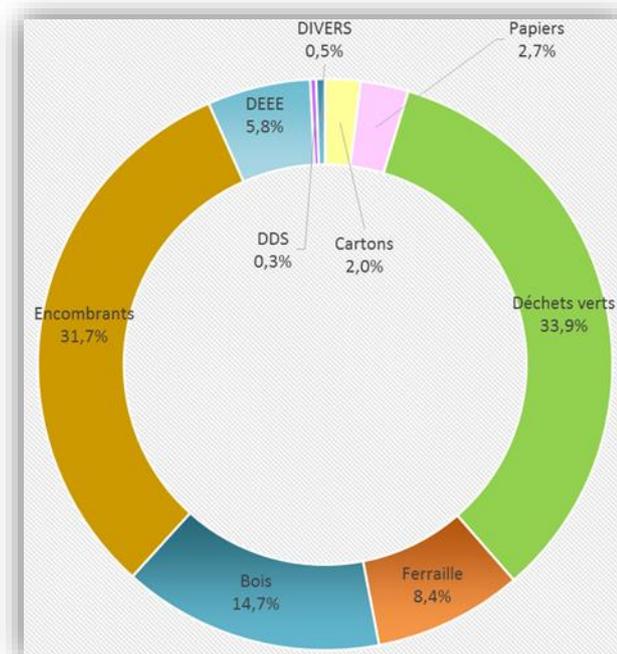
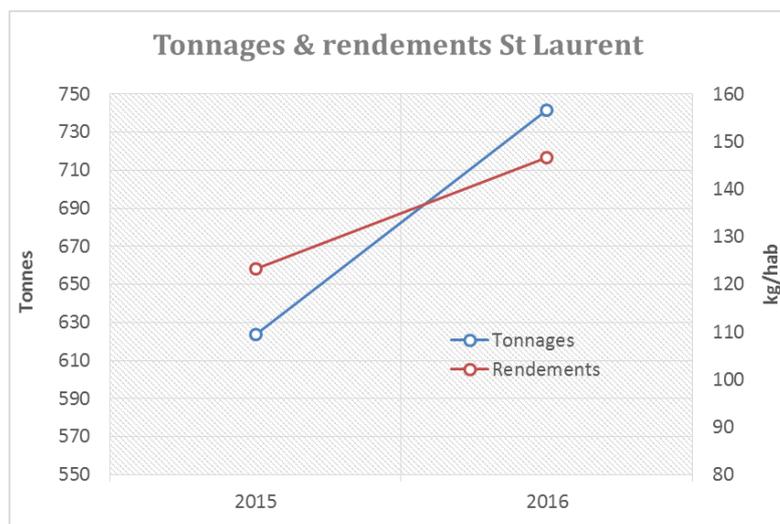
En 2016, + 12 % de déchets supplémentaires apportés à la déchetterie de Grézian, ce qui représente 150 tonnes de plus par rapport à 2015. Cette augmentation est à attribuer aux gravats essentiellement mais également à la ferraille, aux DEEE et aux encombrants

IV- 5. La déchetterie de Galan



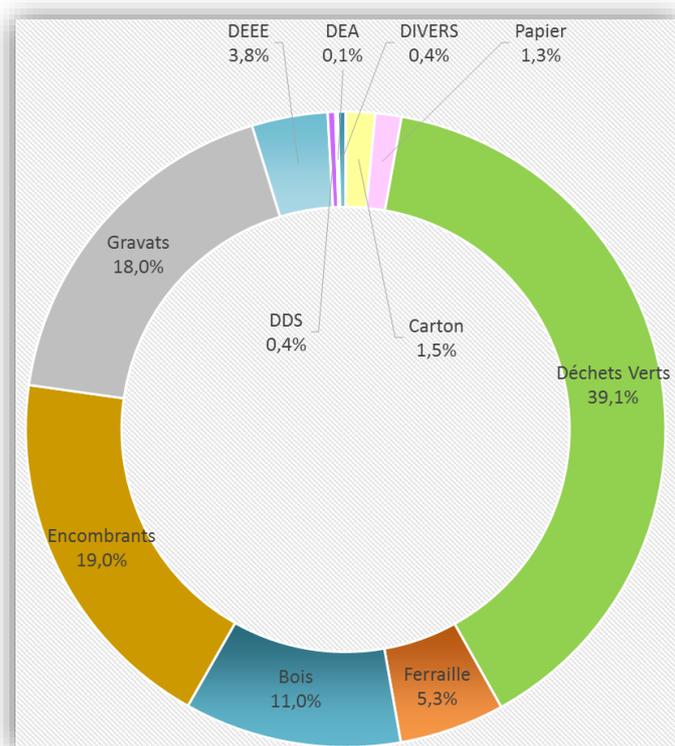
Il est à relever une augmentation importante des tonnages en 2016 de + 22,5 % (soit 80 tonnes supplémentaires par rapport à 2015) sur l'ensemble des déchets (sauf déchets verts)

IV- 6. La déchetterie de St Laurent

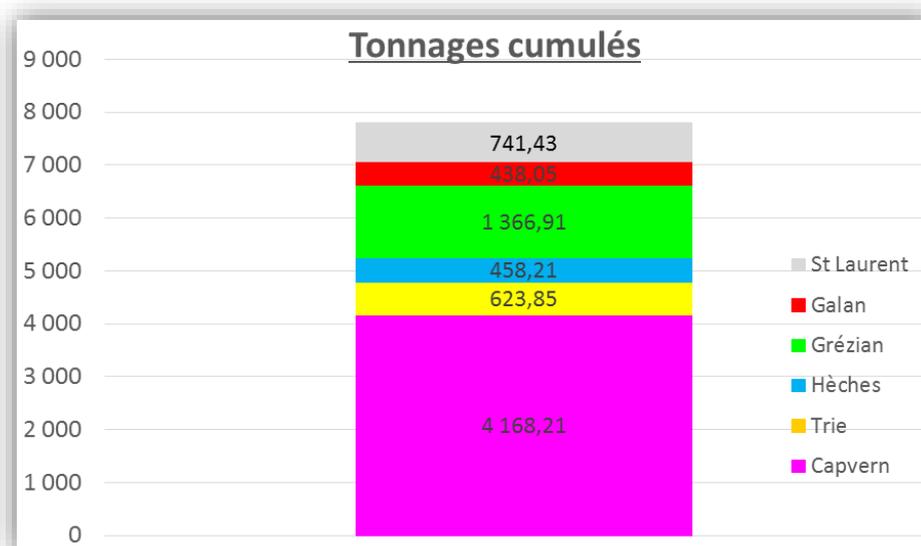


Il est à noter une augmentation importante des tonnages en 2016 de + 19% (soit 118 tonnes supplémentaires par rapport à 2015) sur l'ensemble des déchets.

IV - 7. Ensemble des déchetteries



Dans la rubrique « Divers » sont regroupés : cartouches d'encre, DASRI, batteries, huiles alimentaires, huiles de vidange, capsules NESPRESSO, piles, lampes & néons.



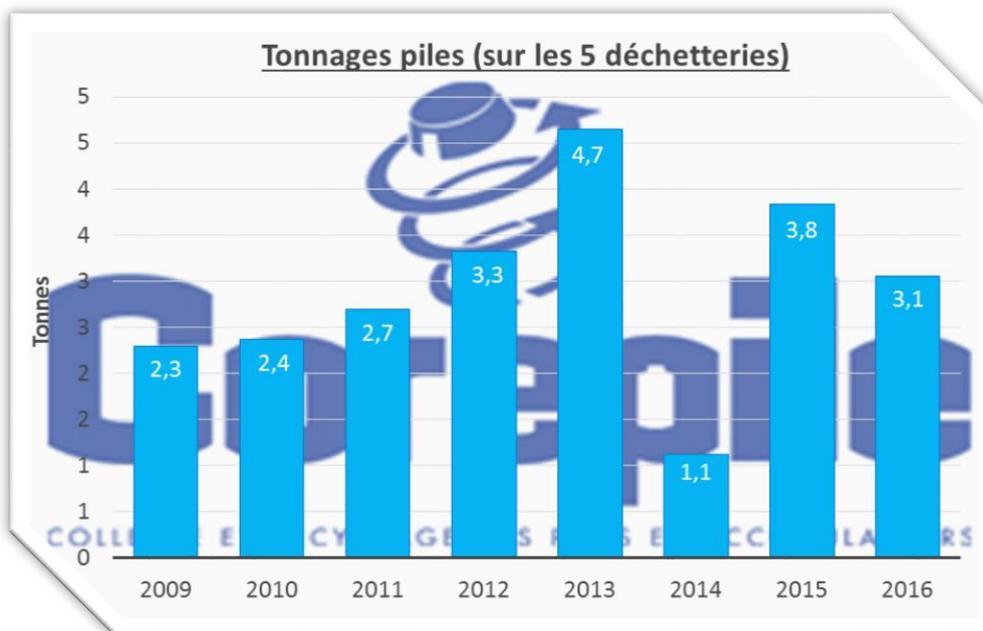
Tonnages cumulés en 2016

Globalement une augmentation des tonnages apportés sur 2016 (+11%) est à noter sur l'ensemble des déchetteries principalement du fait des gravats mais aussi, dans une moindre mesure, papier, ferraille, bois et DEEE.

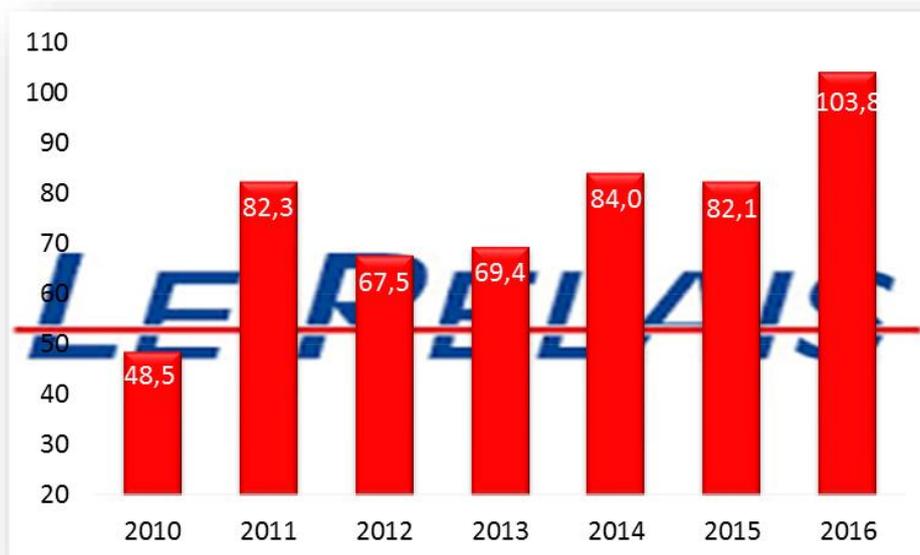
Les déchets verts représentent la part la plus importante des déchets apportés en déchetterie. Afin de diminuer ces tonnages, il faut stimuler une gestion alternative de ces déchets en les valorisant directement dans le jardin (compostage) mais également par des procédés de traitement innovants (méthanisation, fabrication de bio-combustibles ...).

Les encombrants arrivent en seconde position des déchets les plus apportés. Toutefois, il convient d'espérer que la création de la recyclerie et la mise en place de la benne Eco Mobilier, en novembre 2016, permettra de diminuer ces tonnages.

IV - 3. Collecte des piles usagées



IV- 4. Collecte des textiles



Tonnages collectés sur l'ensemble des points d'apport volontaire du territoire du SMECTOM

Depuis 2010, le SMECTOM a conclu une convention avec **LE RELAIS 32** pour la collecte des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC).

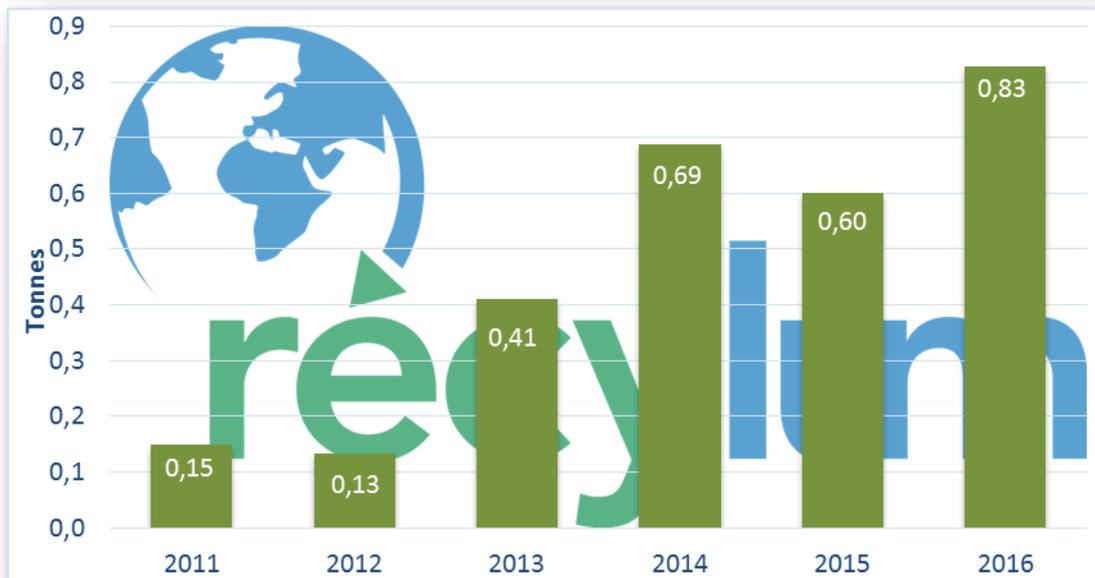
Au total, 25 bornes ont été disposées sur le territoire du SMECTOM :

- ✓ 4 bornes à Capvern (dont 3 à la déchetterie)
- ✓ 1 à Asque (Mairie)
- ✓ 1 à Batsère (Mairie)
- ✓ 2 à Galan (dont 1 à la déchetterie)
- ✓ 1 à Hèches (déchetterie)
- ✓ 1 à La Barthe de Neste (salle des fêtes)
- ✓ 10 à Lannemezan (maison de retraite×2, rue des moulins, salle des fêtes, Madrigal, Hôpital, Défimode, Gamm Vert, Gifi, résidence les Bans)
- ✓ 2 à Trie sur Baïse (déchetterie et halle aux porcs)
- ✓ 1 à Grézian (déchetterie)
- ✓ 1 à Sarrancolin
- ✓ 1 à Tournay.

Ces bornes sont collectées toutes les semaines par **Le Relais 32**.

Les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures collectés sont ensuite valorisés, soit par la revente directe (64%), soit par le recyclage en isolants, chiffons... (29%), soit par l'incinération pour les déchets ultimes (7%).

IV - 5. Collecte des lampes et néons



Tonnages collectés entre 2011 et 2016 sur l'ensemble des déchetteries

V – COLLECTE DU VERRE

V – 1. Organisation de la collecte du verre

Le SMECTOM assure, **pour ses adhérents à la collecte**, un service de collecte du verre en tirant ses recettes uniquement de la vente du verre. Pour les non adhérents, le SMECTOM agit en prestataire de service ; les tarifs de ces prestations sont fixés par conventions ou marchés.

Le SMECTOM agit en tant que prestataire de service pour :

- ✓ La Communauté de Communes Aure 2008
- ✓ La Communauté de Communes du canton de Tournay
- ✓ La Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure
- ✓ La Communauté de Communes de la Vallée du Louron

V – 2. Les contrats en cours

Collectivités	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée / Echéance	Recettes 2016
CC Aure 2008	Collecte et transport du verre	Contrat de prestation de service	5 ans / 30 juin 2017	6 477,65 €
CC Tournay	Collecte et transport du verre	Marché	5 ans / 30 décembre 2016	4 710,30 €
CC de la Haute Vallée d'Aure	Collecte et transport du verre	Contrat de prestation de service	5 ans / 30 juin 2017	3 227,68 €
CC de la Vallée du Louron	Collecte et transport du verre	Contrat de prestation de service	4 ans / 31 décembre 2018	3 661,14 €

TOTAL RECETTES 2016 PRESTATION DE SERVICE COLLECTE VERRE : 18 076,77 €

V – 3. Évolution des tonnages

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages verre	1 320	1 341	1 344	1 384	1 383	1431	1 521
Population DGF**	50 433	50 867	51 591	52 116	52 669	53 222	53 595
Rendement (kg/hab/an)	26,2	26,4	26,0	26,6	26,3	26,9	28,4

Evolution du rendement de la collecte du verre entre 2010 et 2016

Le SMTD65, pour le calcul de ses rendements, utilise la population municipale sans compte double autrement dit sans tenir compte de la population saisonnière qui est loin d'être négligeable dans les vallées (env. 10 000 saisonniers/an). En utilisant cette référence, le rendement en verre calculé par le SMTD pour le SMECTOM est de 41 kg/hab/an (au lieu de 28,4).

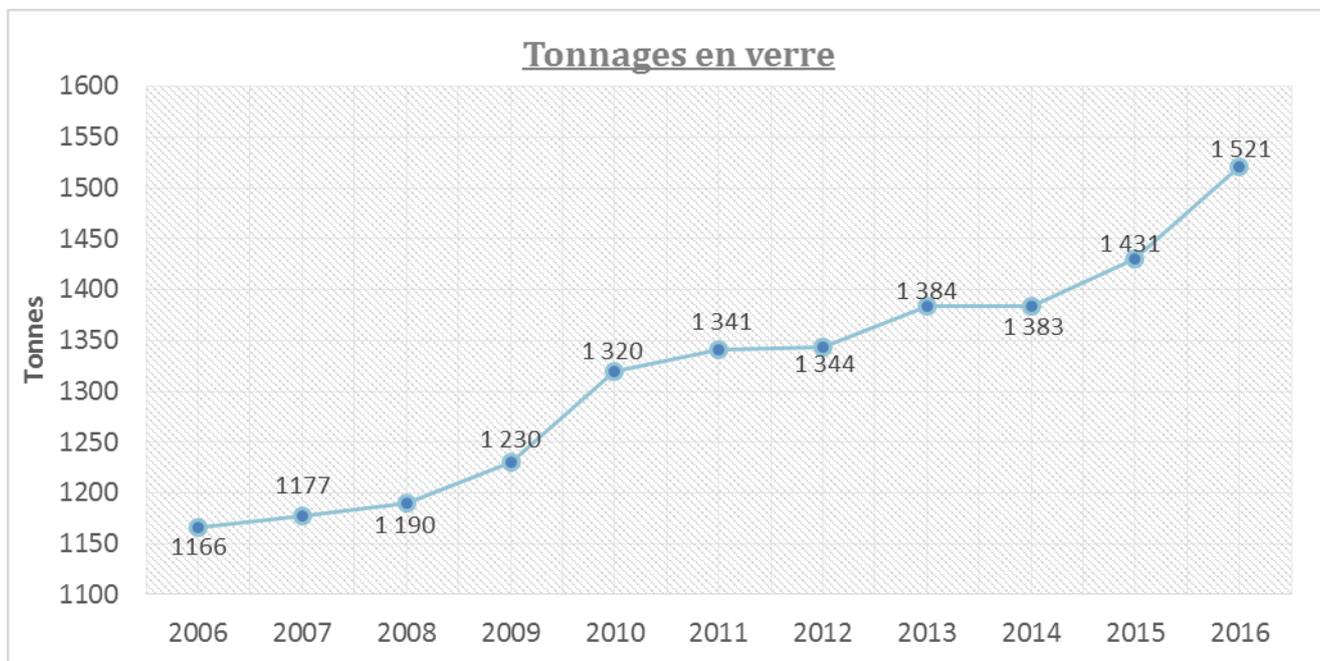
Performance nationale : 19 kg/hab/an

Performance régionale : 28 kg/hab

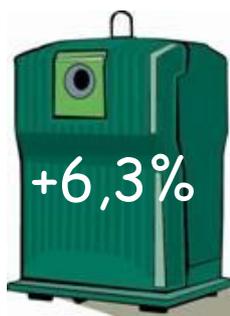
Performance départementale : 34 kg/hab/an (sans la prise en compte des populations saisonnières)

Performance SMECTOM : 41 kg/hab/an (sans la prise en compte des populations saisonnières)

: 28,4 kh/hab/an (avec la population DGF)



Évolution de la collecte du verre entre 2006 et 2016



Verre collecté sur l'ensemble du territoire du SMECTOM

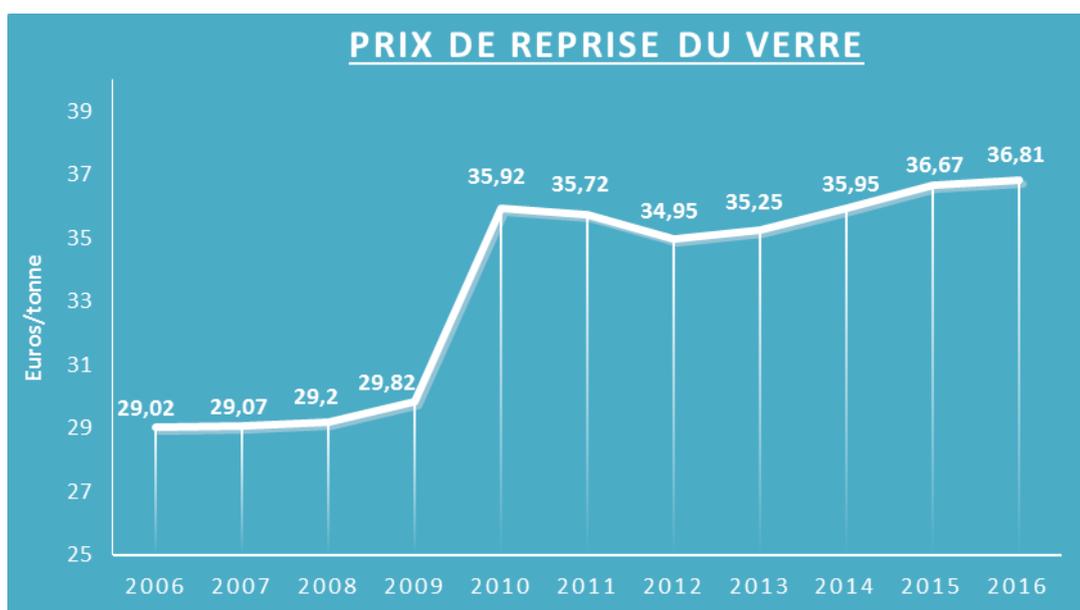
Le rendement relatif à la collecte du verre sur l'ensemble du SMECTOM, comme sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, est **supérieur à la moyenne nationale**.

Pour améliorer encore ce résultat, le SMECTOM a :

- ✓ équipé chaque commune d'au moins une colonne à verre ;
- ✓ rajouté des colonnes à proximité des nouveaux lotissements ;
- ✓ assuré le remplacement des colonnes les plus anciennes afin de faciliter et de rendre attractif le geste du tri du verre
- ✓ mis en place de 3 colonnes à verre accessible aux personnes à mobilité réduite

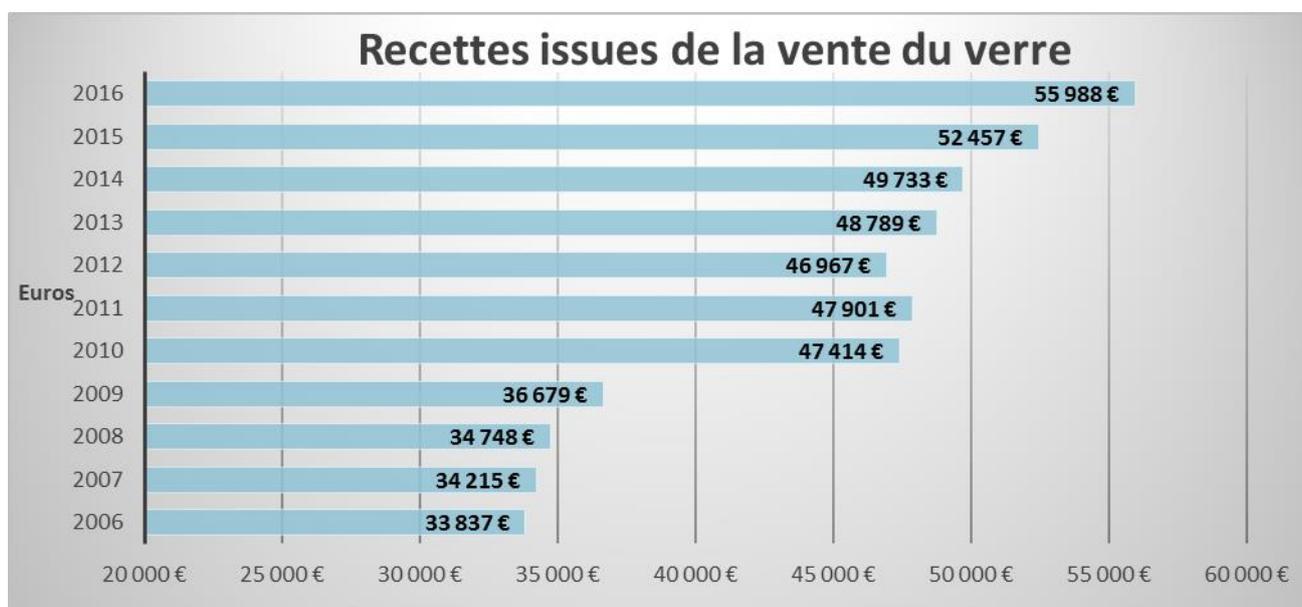
Le verre se recycle à l'infini et sa réutilisation permet d'économiser des matières premières (sable) et de l'énergie.

V – 4. Évolution du prix de reprise du verre



En 2016, le prix de reprise du verre a subi une très sensible augmentation de 0,4%.

V – 5. Évolution des recettes issues de la vente du verre



En 2016, les recettes issues de la vente du verre ont augmenté de 6,7% en raison d'une sensible augmentation du prix de reprise du verre mais surtout d'une augmentation des tonnages collectés.

VI – COLLECTE DES EMBALLAGES



**CENTRE DE TRI
DE CAPVERN**

VI – 1. Organisation de la collecte sélective

Le SMECTOM assure, **pour ses adhérents à la collecte**, un service de collecte d’emballages et de papiers. Pour les non adhérents, le SMECTOM agit en tant que prestataire de service ; les tarifs de ces prestations sont fixés par conventions ou marchés.

Le SMECTOM agit en tant que prestataire de services pour :

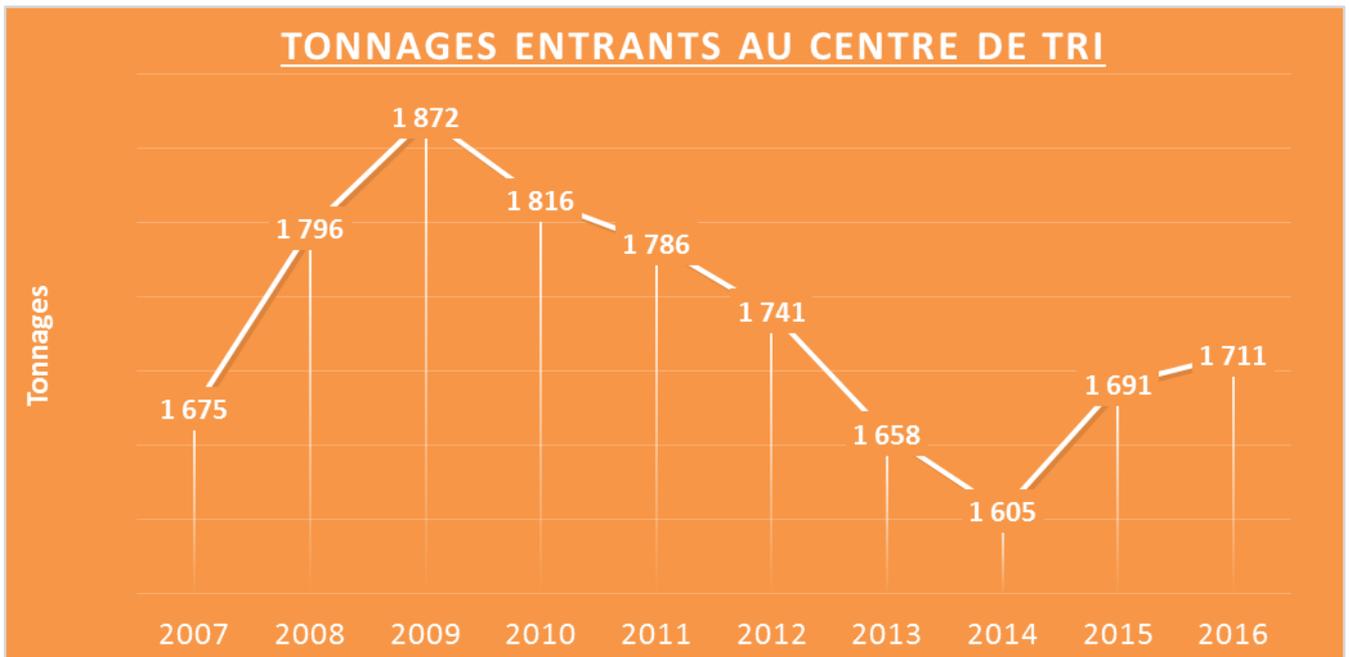
- ✓ La Communauté de Communes du canton de Tournay
- ✓ Une partie de la Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc
- ✓ Les Hôpitaux de Lannemezan

VI – 2. Les contrats et marchés en cours

	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée / Échéance	Recettes 2016
CC du canton de Tournay	Collecte et transport des emballages ménagers	Marché Public	5 ans / 30 décembre 2016	55 155,92 €
CC de Pouyastruc	Collecte et transport des emballages ménagers	Marché Public	1 an / 30 juin 2016	9 000,00 €
Hôpitaux de Lannemezan	Collecte, transport et traitement des emballages ménagers	Marché Public	Renouvelable tous les ans par tacite reconduction	3 565,28 €

TOTAL RECETTES 2016 : 64 155,92 €

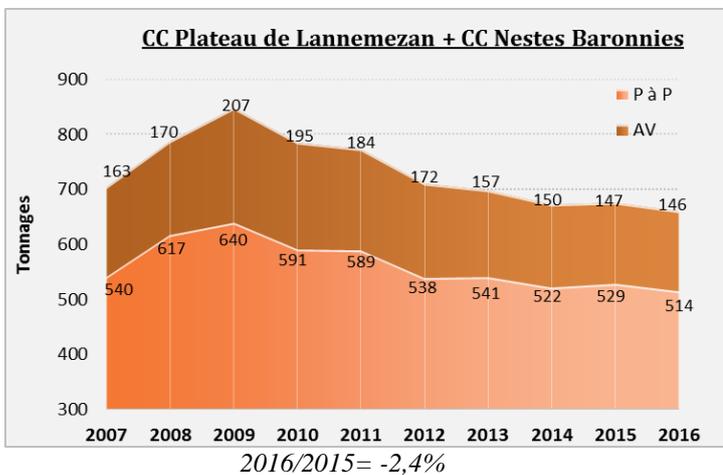
VI – 3. Évolution des tonnages de Collecte Sélective sur l'ensemble du SMECTOM

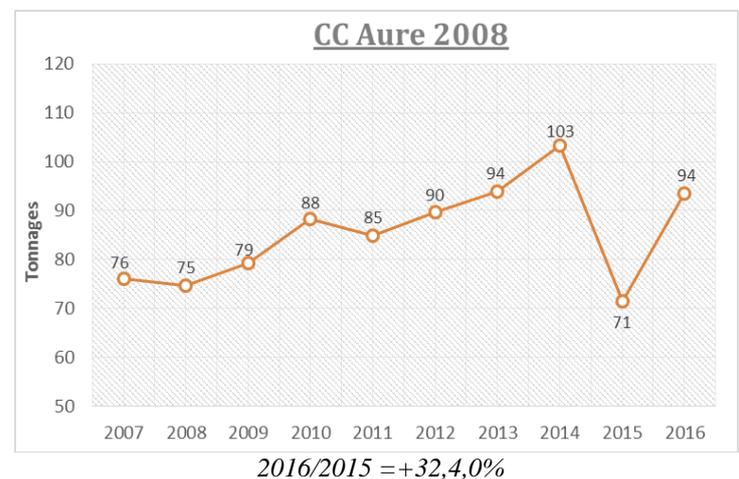
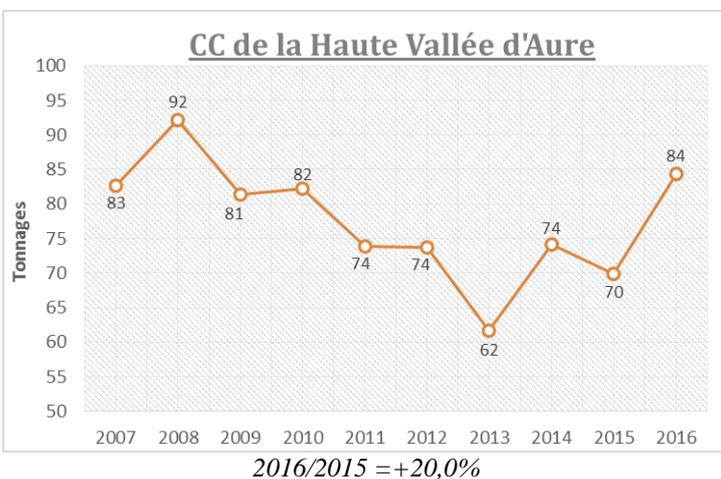
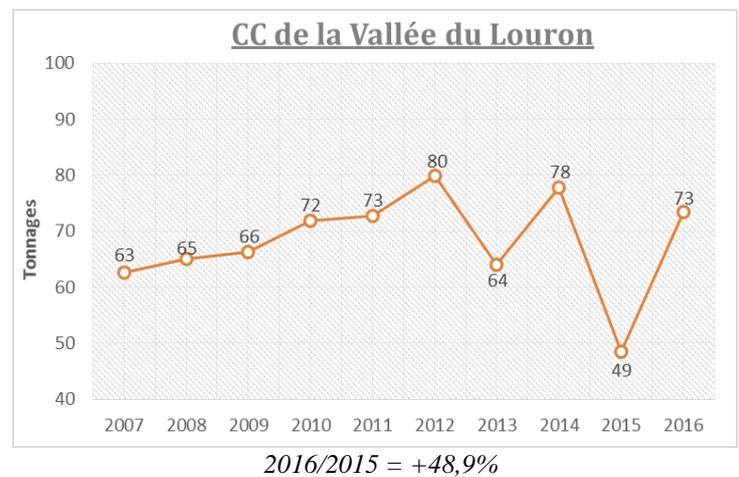
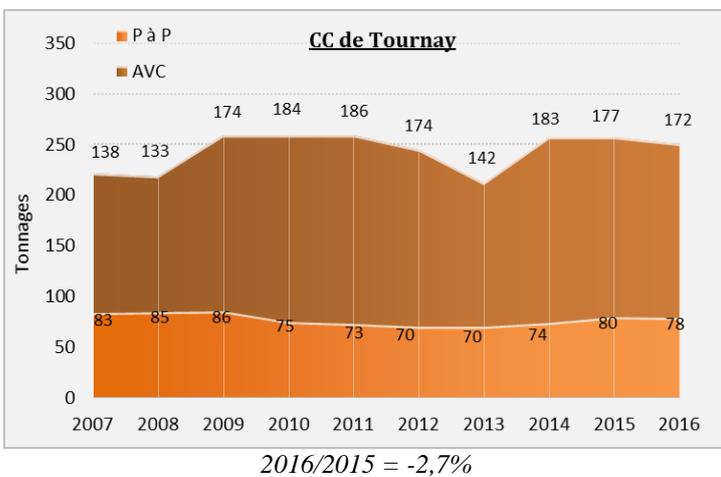
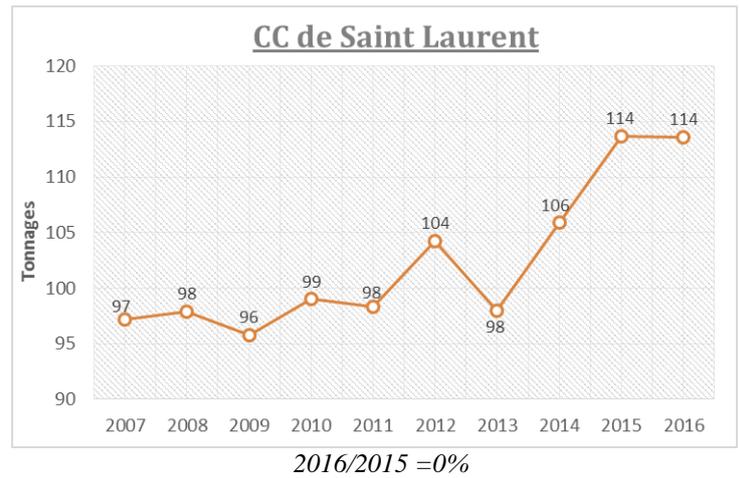
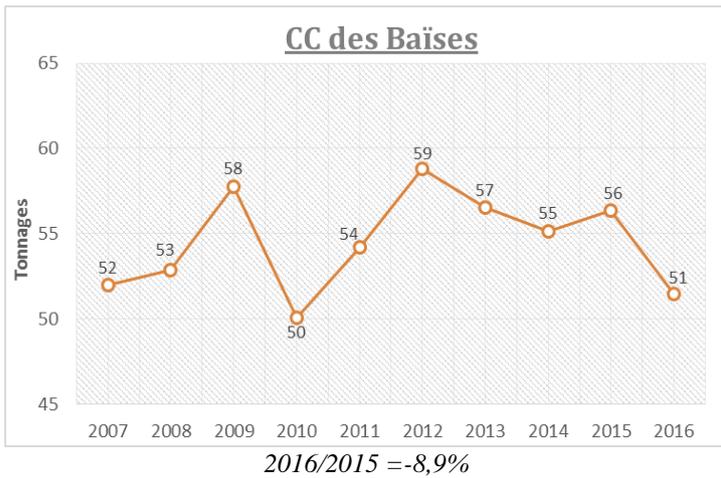
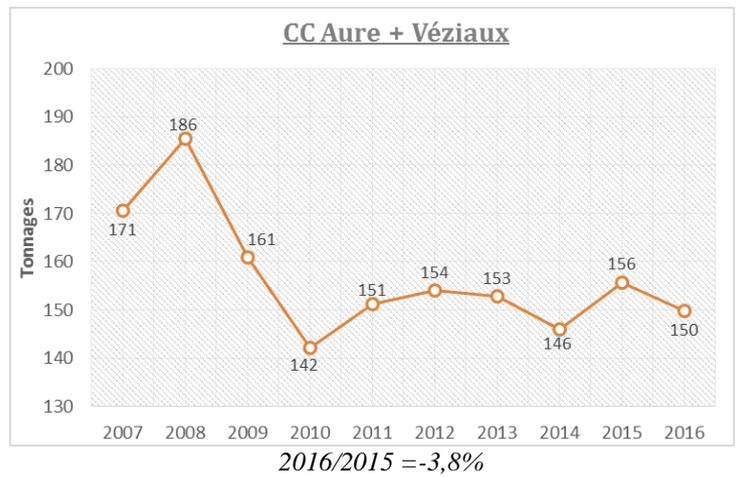
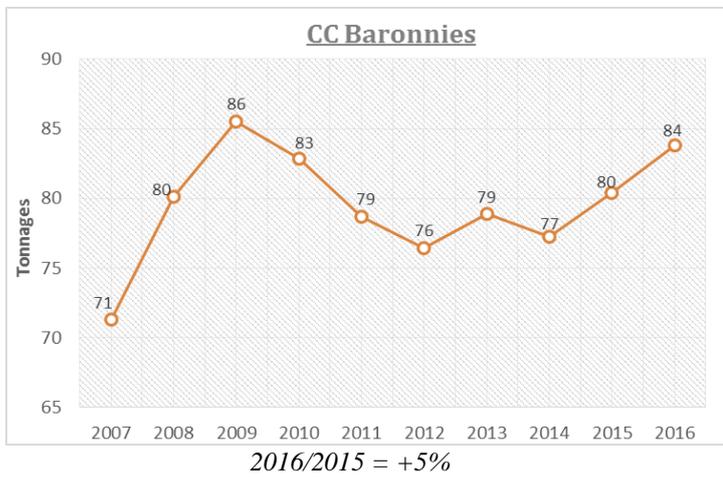


Évolution des tonnages entrants au centre de tri de Capvern entre 2007 et 2016

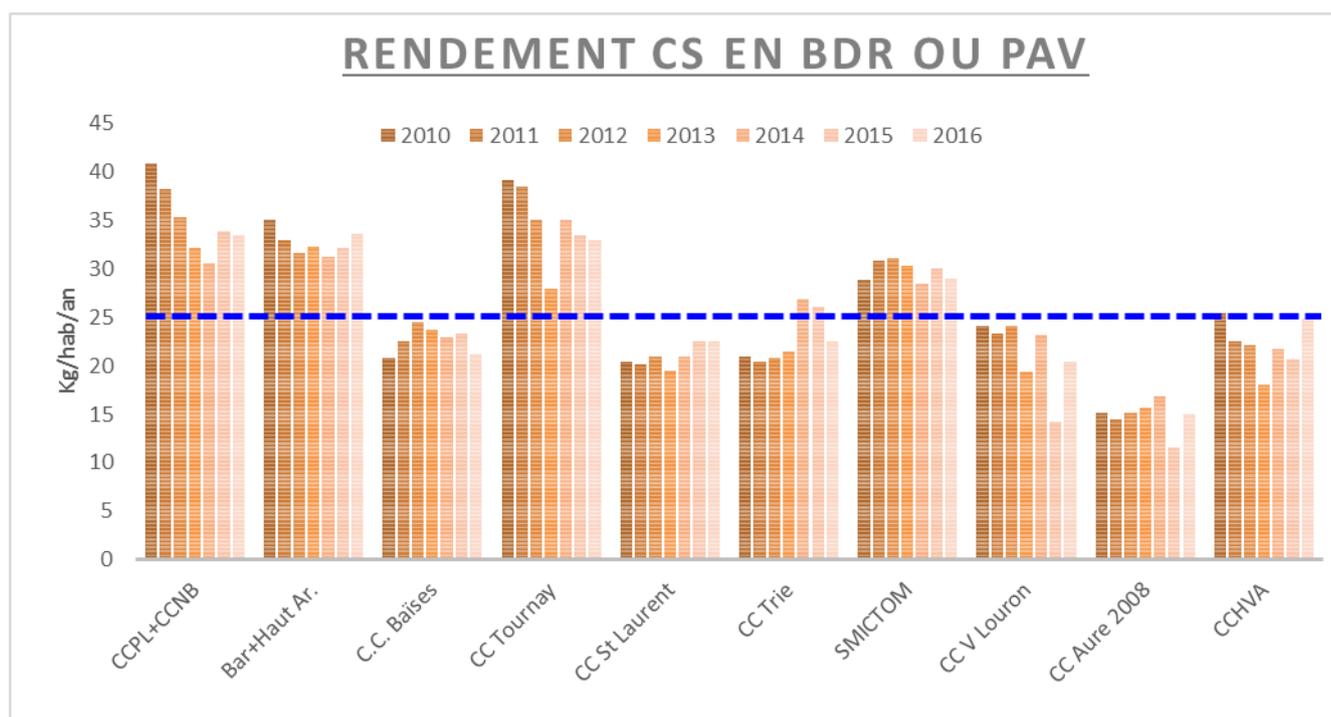
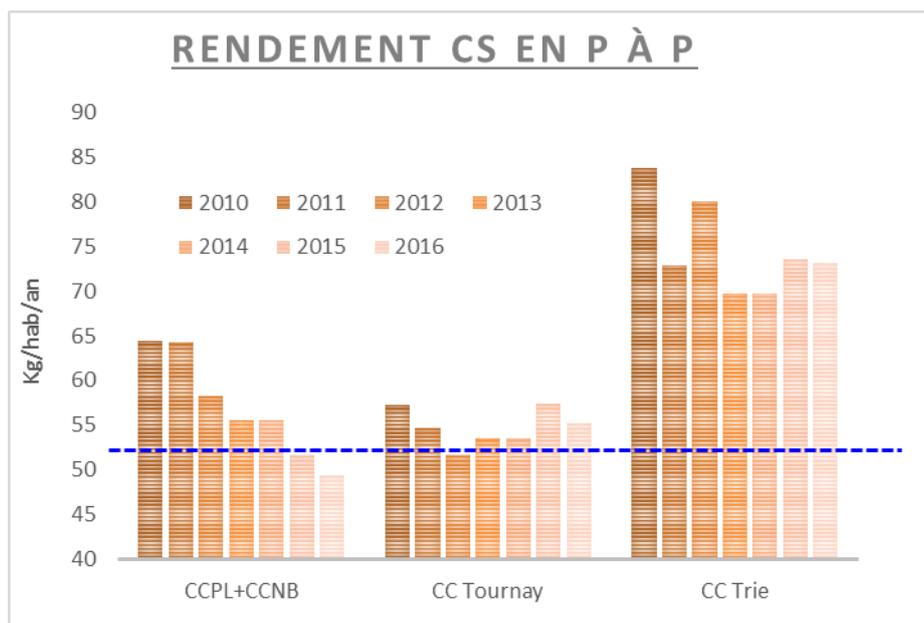


Emballages collectés sur l'ensemble du territoire du SMECTOM





VI - 4. Rendement de la collecte sélective



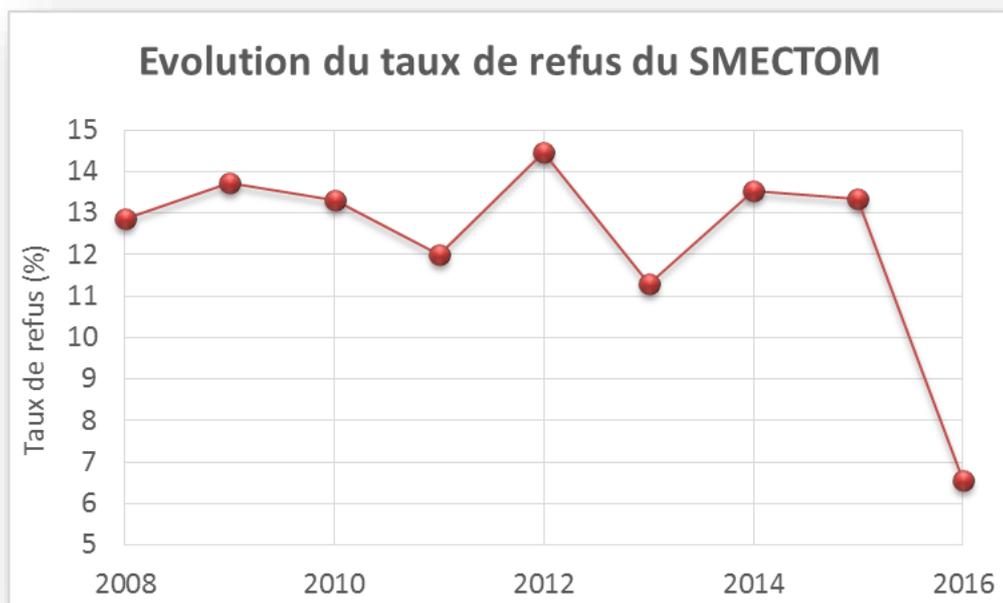
Rendement global 2016 SMECTOM (tous types de collecte confondus) = 32 kg/hab/an

Rendement global calculé par le SMTD65 pour le SMECTOM (sans pop. saison.) = 46 kg/hab/an

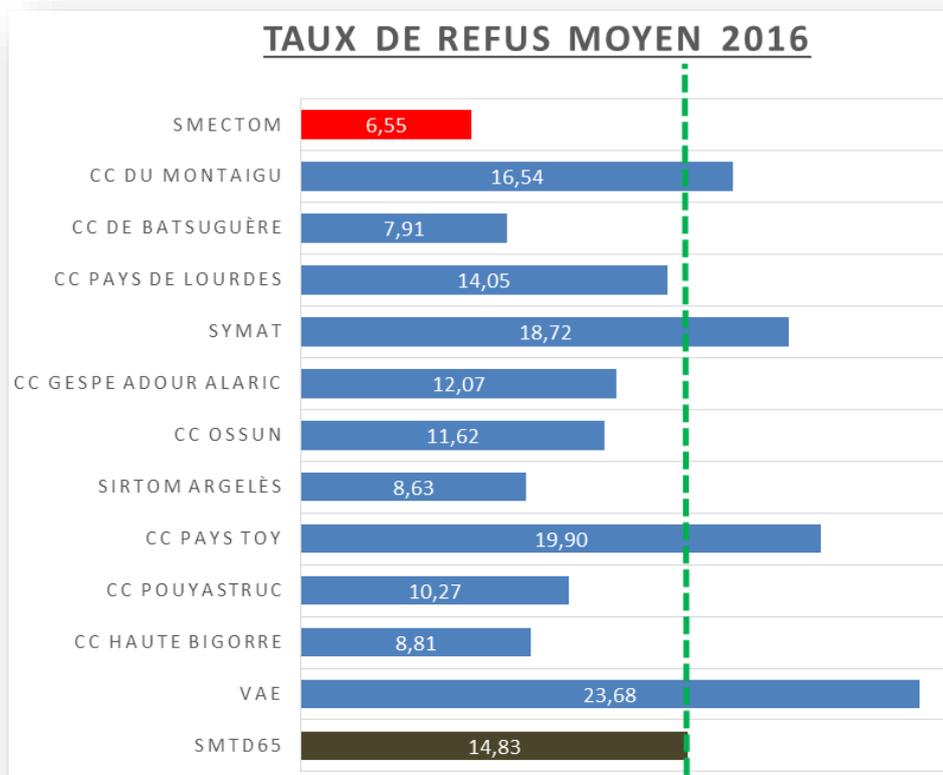
Rendement départemental : 53 kg/hab/an

VI - 5. Taux de refus et refus de tri

Tous les ans, 12 caractérisations sont réalisées en dehors de la chaîne du tri pour chacune des collectivités. Il s'agit de déterminer, pour chacune d'entre elles, les pourcentages de chaque matériau collecté et trié ainsi que le taux de refus, afin d'identifier le tonnage qui repart (après tri) en enfouissement.

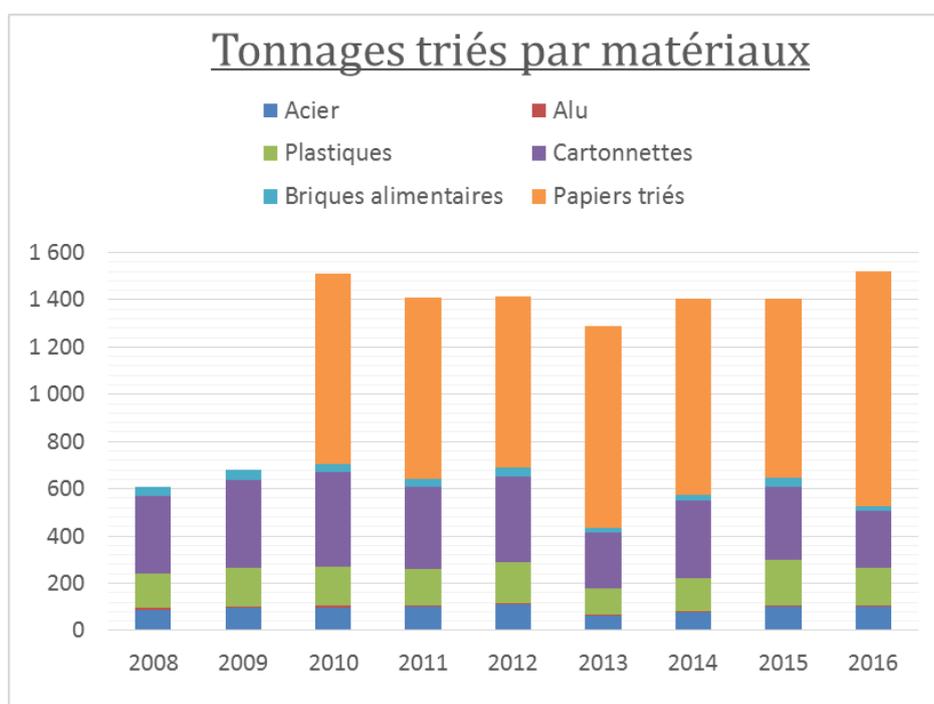


Évolution du taux de refus global sur l'ensemble du SMECTOM



A RETENIR: Même si les tonnages entrants sont en faible augmentation (+1,2%), il convient de noter une augmentation de plus de 9% d'emballages recyclés, et ce grâce à la diminution du taux de refus.

VI - 6. Les matériaux triés



L'augmentation des tonnages globaux triés en centre de tri est due au papier.

VII – COLLECTE DES CARTONS



	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016
Lannemezan Nord	19,48	29,42	46,6	50,8	33,1	31,4
Lannemezan Sud	26,78	44,28	58,6	60,9	59,1	68,4
Ex –SMICTOM	-	-	-	11,0	15,6	21,8
TOTAL	46,26	73,70	105,2	122,6	107,8	121,6

La collecte du carton a débuté en mai 2011.

En 2016, l'augmentation des tonnages de cartons collectés auprès des commerçants est de + 12,8%.

Recette dégagée en 2016: **11 353 €** soit + **27,3%** par rapport à 2015.

	Prix moyen de reprise	Recettes
2011	132,50 €/t	6 095 €
2012	87,50 €/t	6 475 €
2013	74,43 €/t	7 815 €
2014	67,11 €/t	8 228 €
2015	82,70 €/t	8 915 €
2016	93,36 €/t	11 353 €

VIII – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Le SMECTOM collecte les Ordures Ménagères Résiduelles du territoire et les vide au quai de transfert de Capvern géré par le SMTD 65. Ces OMR sont ensuite transportées vers les sites d'enfouissement ou d'incinération.

VIII – 1. Les contrats de prestation de services en cours

	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée / Echéance	Recettes
Hôpitaux de Lannemezan	Collecte et traitement des ordures ménagères	Marché Public	Tacite reconduction	84 615,43 €
CC de Tournay	Collecte des ordures ménagères	Marché public	5 ans 30/12/2016	129 431,22 €

TOTAL : 214 046,65 €

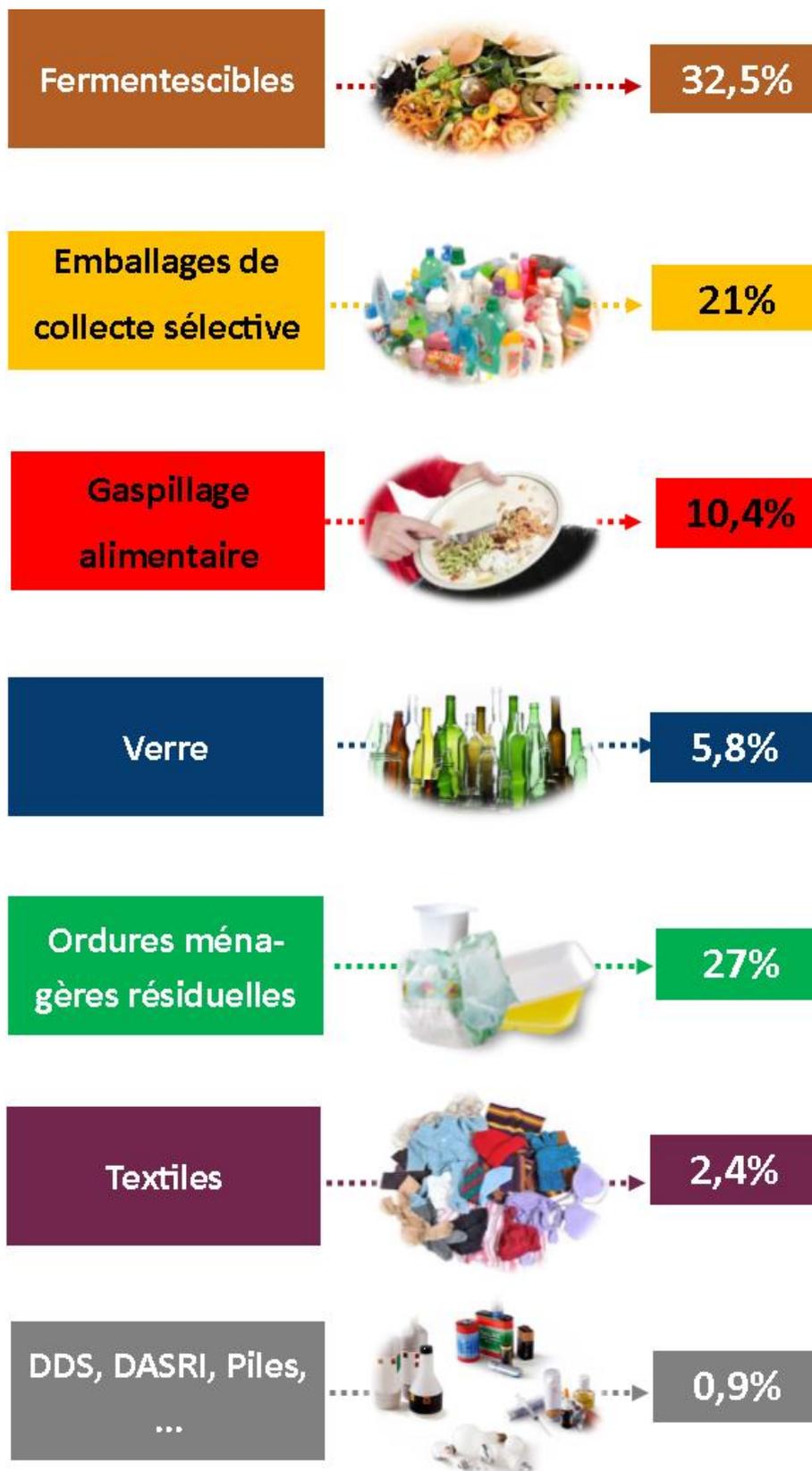
VIII- 2. Évolution des tonnages sur le département des Hautes-Pyrénées

	Tonnages enfouis
2009	71 956 T
2010	70 812 T
2011	69 925 T
2012	67 932 T
2013	65 692 T
2014	64 533 T
2015	62 807 T
2016	60 777 T

Sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de **3,2 %** par rapport à 2015. Le SMECTOM s'inscrit donc dans la tendance générale à la baisse constatée sur l'ensemble du département avec une diminution de **2,3%**.

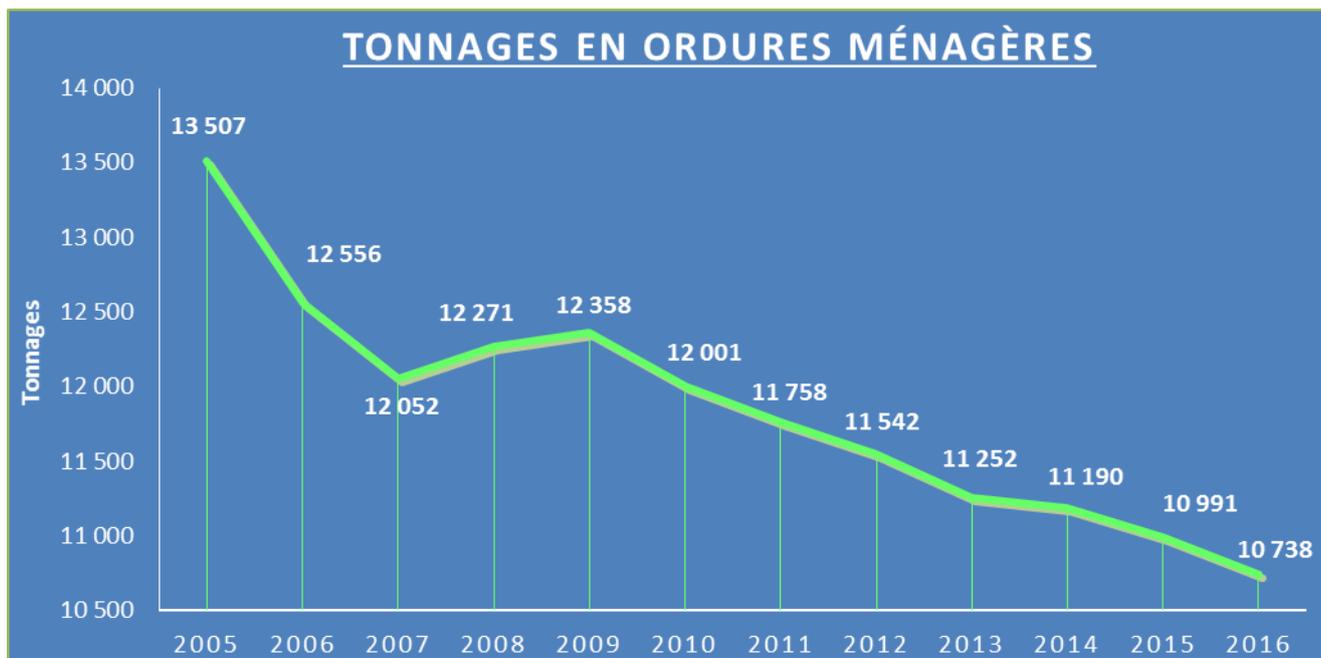
VIII - 3. Que contient notre poubelle d'ordures ménagères ?

73 % de nos déchets ne devraient pas se trouver dans nos bacs à ordures ménagères !



Résultats du MODECOM réalisé en 2014 sur le périmètre « traitement » du SMECTOM

VIII - 4. Évolution des tonnages OM sur le territoire du SMECTOM

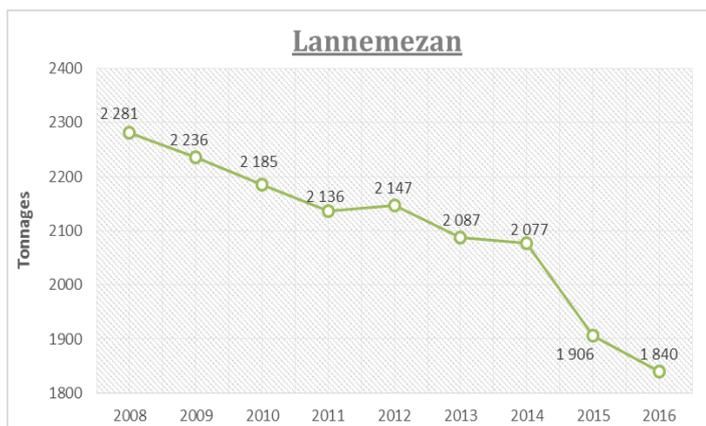


Évolution des tonnages en ordures ménagères entre 2005 et 2016 sur l'ensemble du territoire du SMECTOM



**-2,3% d'ordures ménagères sur
l'ensemble du territoire du
SMECTOM en 2016**

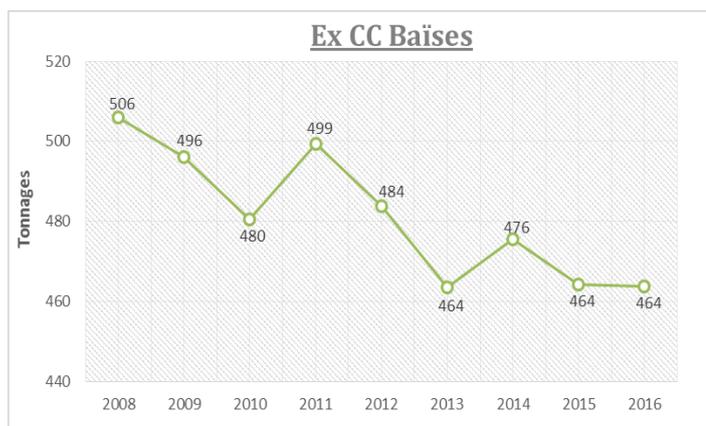
Évolution des tonnages OM par collectivités



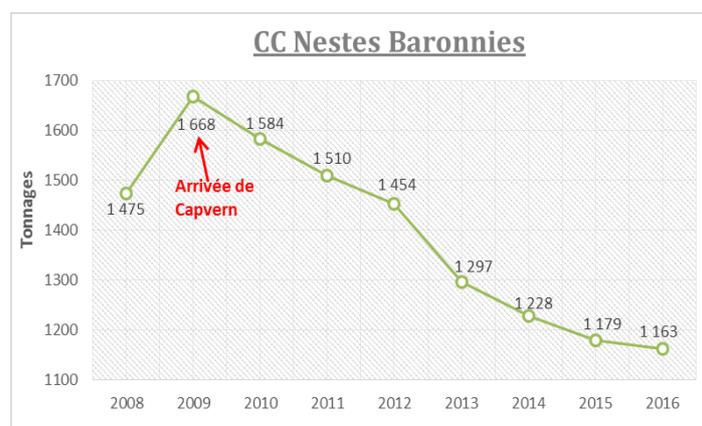
2015/2016 = -3,5%



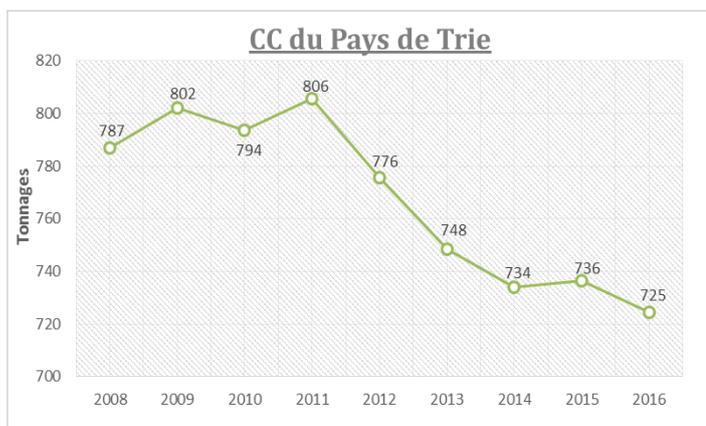
2015/2016 = -5,3%



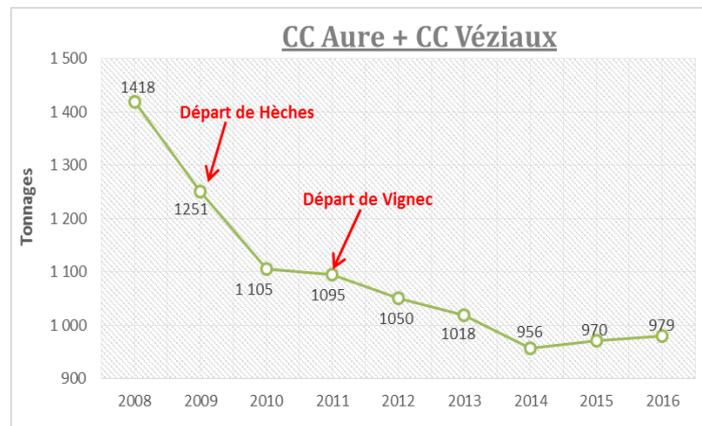
2015/2016 = 0%



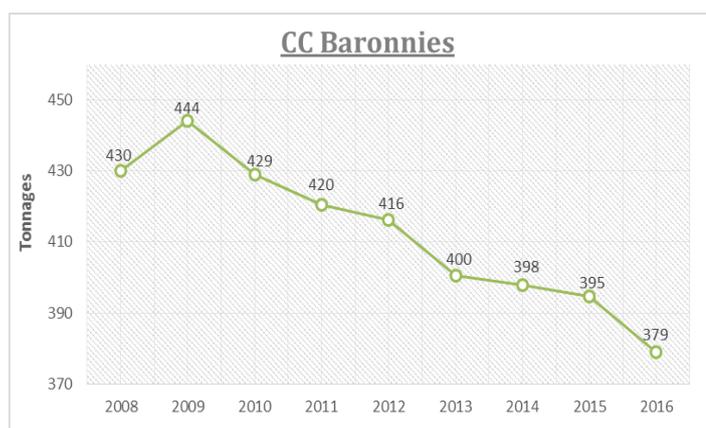
2015/2016 = -1,4%



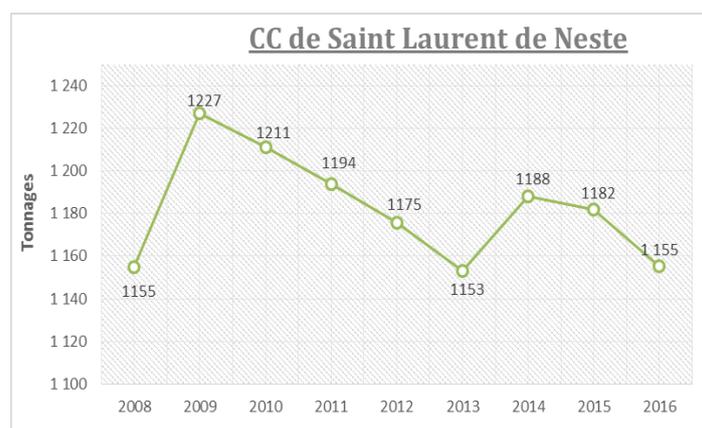
2015/2016 = -1,5%



2015/2016 = +0,9%



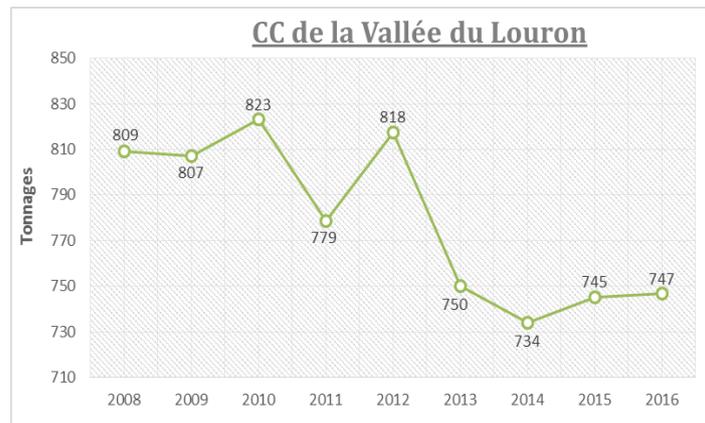
2015/2016 = -4,0%



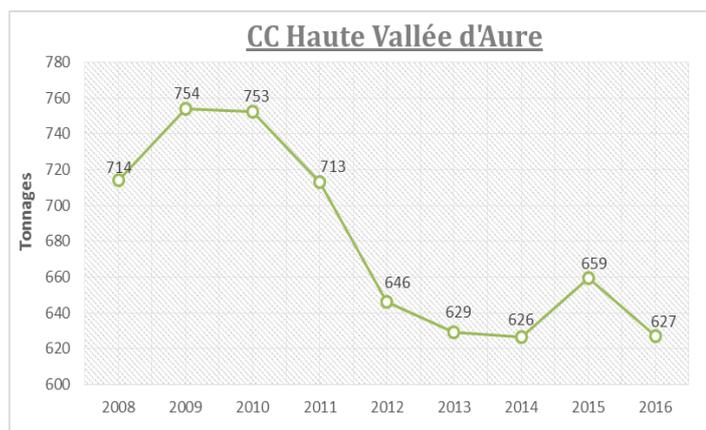
2015/2016 = -2,3%



2015/2016 = -0,3%



2015/2016 = +0,3%



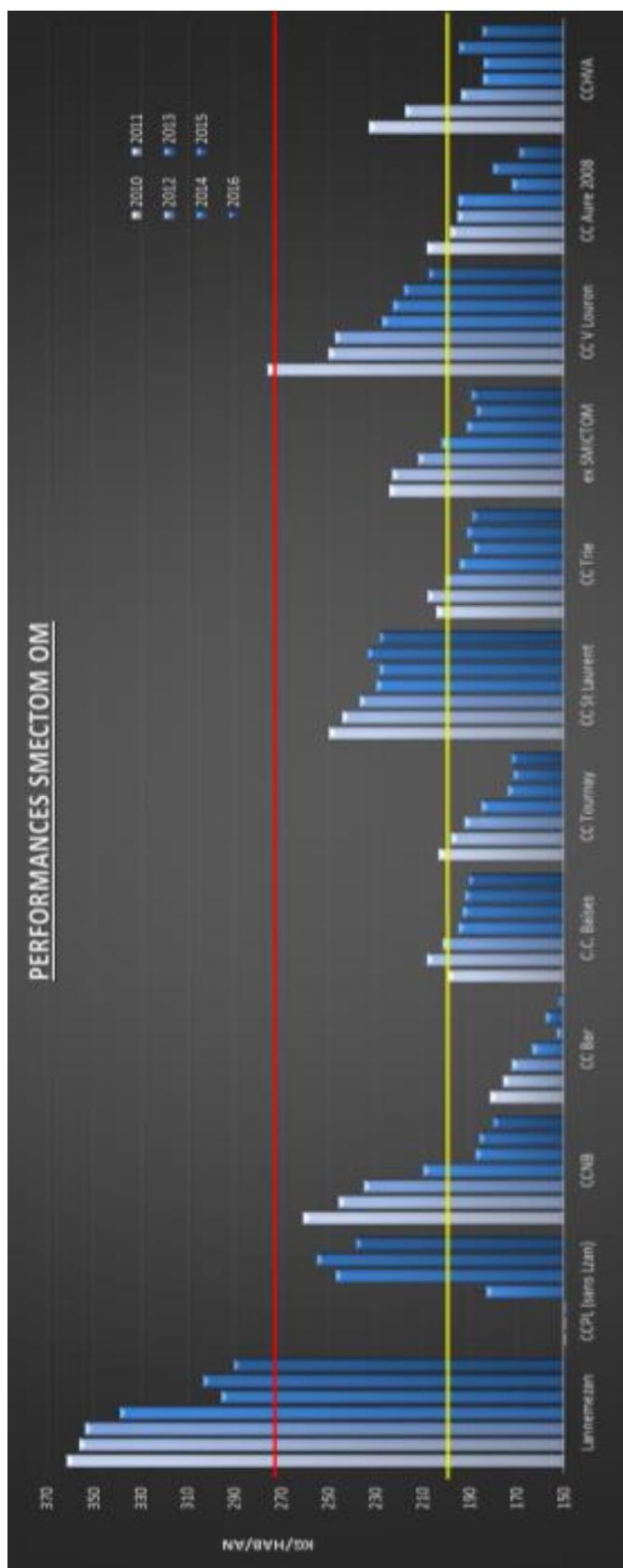
2015/2016 = -4,8%



2015/2016 = -5,2%

On observe une diminution voire une stabilisation des tonnages des ordures ménagères résiduelles sur la quasi-totalité des communautés de communes. Seules les CC d'Aure & Véziaux, de la Vallée du Louron ne suivent pas cette tendance.

VIII- 5. Évolution des rendements en OM



Evolution du Rendement en OM entre 2010 et 2016

--- Performance départementale : 275 kg/hab/an
 --- Performance moyenne du SMECTOM : 199 kg/hab/an

Il est à noter que les performances réalisées sur la ville de Lannemezan sont au-dessus des ratios nationaux en raison de la collecte des déchets professionnels (restaurants, prison, maison de retraite, hôpital,...).

La moyenne du SMECTOM est de 200 kg/hab/an.

IX – LA RECYCLERIE DU PLATEAU

Chaque année, des milliers de tonnes d'objets du quotidien se retrouvent dans les déchetteries gérées par le SMECTOM, ce qui représente un coût d'enfouissement très important. Parmi ces objets, certains ne sont plus utilisés mais ils demeurent en parfait état de fonctionnement. Ces déchets peuvent donc être réemployés.

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), promulguée le 18 août 2015, fixe plusieurs objectifs dont :

- La diminution des quantités de déchets non dangereux, non inertes, admis en installation de stockage en 2010 => -30% en 2020 et -50% en 2025.
- Le développement du réemploi: augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (DEEE, textiles, éléments d'ameublement)

Une Recyclerie est donc un levier pour atteindre ces objectifs.....

...comme un centre de réemploi des déchets encombrants des ménages qui sont mis en vente à petit prix après remise en état éventuelle

... avec un impact sur l'économie locale à travers

- ✓ La création d'emplois
- ✓ La diminution de la quantité de déchets et du gaspillage de matières premières

Les activités au sein de la recyclerie sont :

- Collecte et tri des objets ;
- Logistique (chargement, pesée, transport, déchargement, stockage) ;
- Atelier (nettoyage, réparation) ;
- Vente en magasin ;
- Sensibilisation à l'environnement : animations (prévention, ambassadeurs du tri) ;
- Administratif (secrétariat, comptabilité, gestion administrative et de ressources humaines) ;
- Encadrement technique et social ;
- Direction (prospection de partenaires environnementaux - éco-organismes) ;
- Autres fonctions (liens sociaux, formations).

Les modes de collecte sont :

- Par le biais des déchetteries et avec l'accord de l'utilisateur ;
- Par apport volontaire

Les objets recyclés sont :

- Meubles
- Vaisselle, bibelots, ...
- Livres, disques, CD, DVD, ...
- Jeux, jouets
- Matériel de puériculture
- Electroménagers
- Sacs (à main, à dos, de sport, ...)

Les vêtements et chaussures sont collectés dans les bornes du Relais et de ce fait non acceptés à la Recyclerie.

Le projet concerne actuellement les seuls déchets apportés à la déchetterie de Capvern avec :

- La valorisation des objets récupérables sur le quai de la déchetterie (slogan « Je ne jette pas, je donne »)
- un conteneur maritime et un hangar où sont stockés les objets récupérés



Le SMECTOM loue un local faisant fonction de magasin de vente et atelier de rénovation, situé au centre-ville de Lannemezan (55 Place du Château) avec une enseigne portant le slogan : « Le réemploi est le bon choix ».

Jours d'ouverture : le mercredi de 9h à 16h non-stop et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.



Ce projet a permis l'embauche de 4 agents :

- ✓ 1 agent responsable du service « Recyclerie »
- ✓ 3 agents en CUI (Contrats Unique d'Insertion)

Les résultats en chiffres :

	Entre le 09/11/2016 et le 31/12/2016
Recettes directes (ventes)	7 028 €
Recettes induites (coût d'enfouissement : 120 €/tonne)	1 356 €
TOTAL	8 384 €
Nombre de tonnes non enfouies	11,3
Nombre total d'objets vendus	3 259
Nombre de visiteurs par jour d'ouverture	141

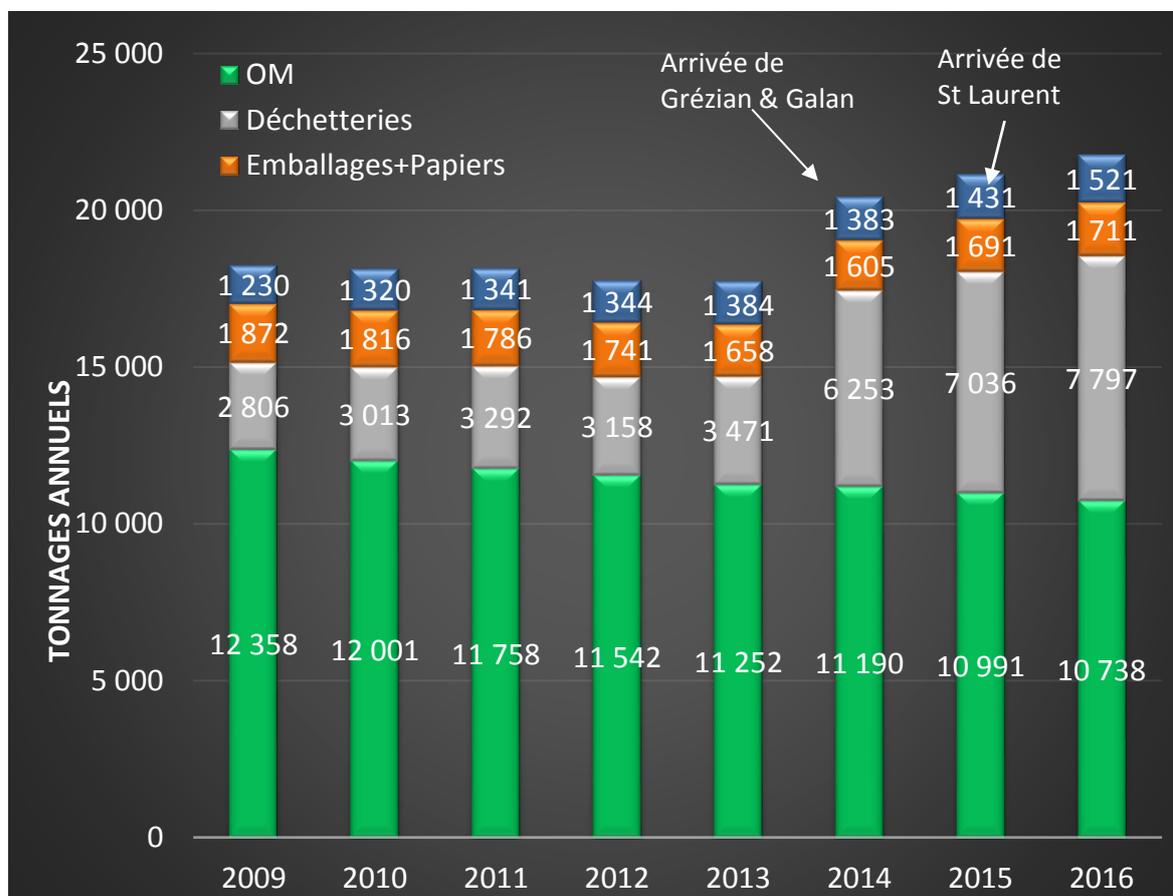
Les commentaires du public sont très positifs et encourageants :

- ✓ « Très bonne initiative »
- ✓ « Endroit agréable et attirant »
- ✓ « On reviendra pour voir les nouveautés »

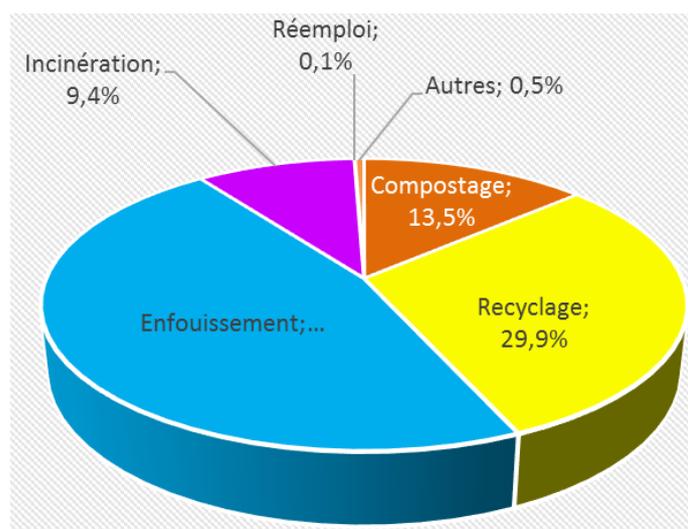
X – BILAN DES TONNAGES

Les tonnages représentés sur le graphique ci-dessous rassemblent les productions des collectivités adhérentes au SMECTOM pour le traitement.

Les tonnages des déchetteries regroupent les quantités apportées sur l'ensemble des déchetteries gérées par le SMECTOM : Capvern, Trie sur Baise, Hèches, Galan, Grézian et Nestier.



Évolutions des tonnages entre 2008 et 2016



Destination des déchets collectés sur le territoire « traitement » du SMECTOM

A RETENIR : Seulement 43,4% des déchets ménagers collectés par le SMECTOM sont valorisés.

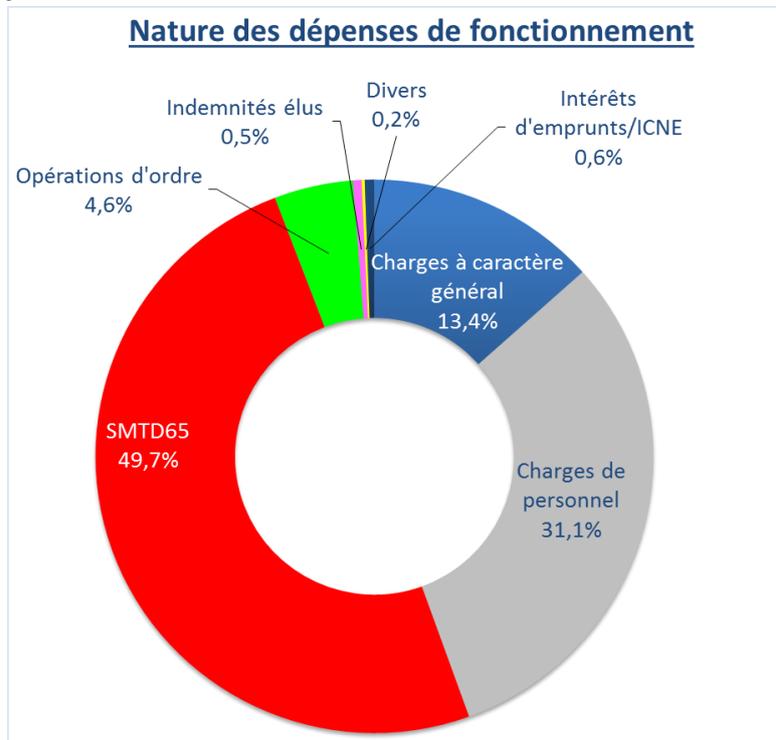
Il y a encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'objectif d'une valorisation de 55% en 2020, préconisé par la LTECV...

Chapitre 2 : Bilan **financier**

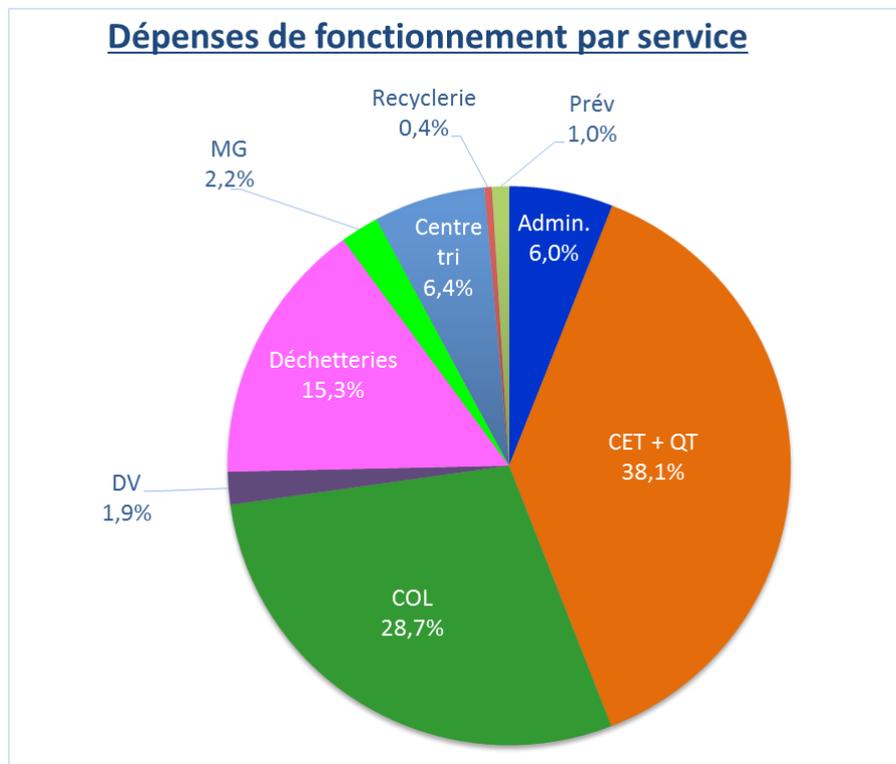
I – LES ELEMENTS FINANCIERS

I - 1. Section de Fonctionnement

Dépenses : 6 052 900 €

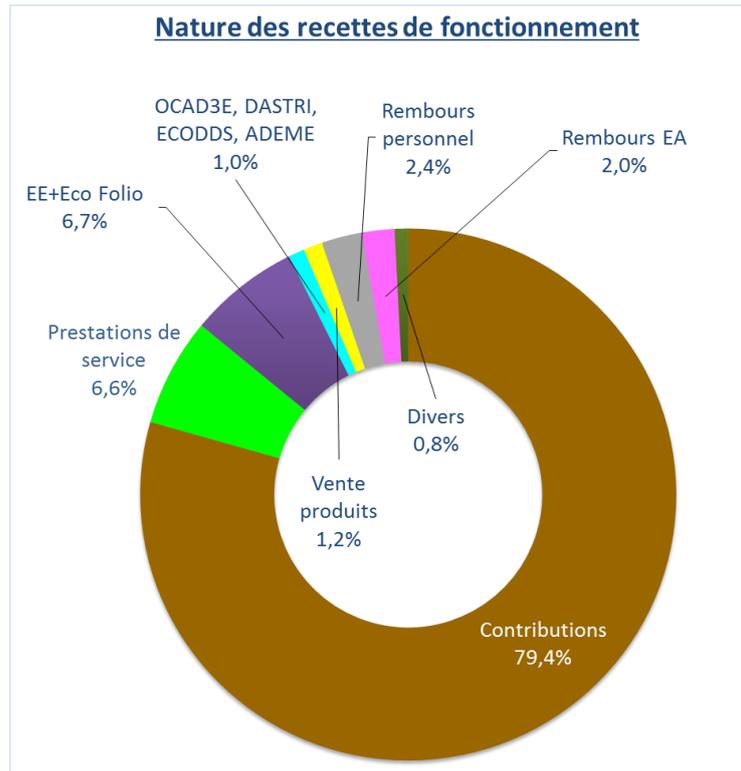


Répartition des dépenses de fonctionnement 2016 par nature



Répartition des dépenses de fonctionnement par service

Recettes : 6 355 463 €

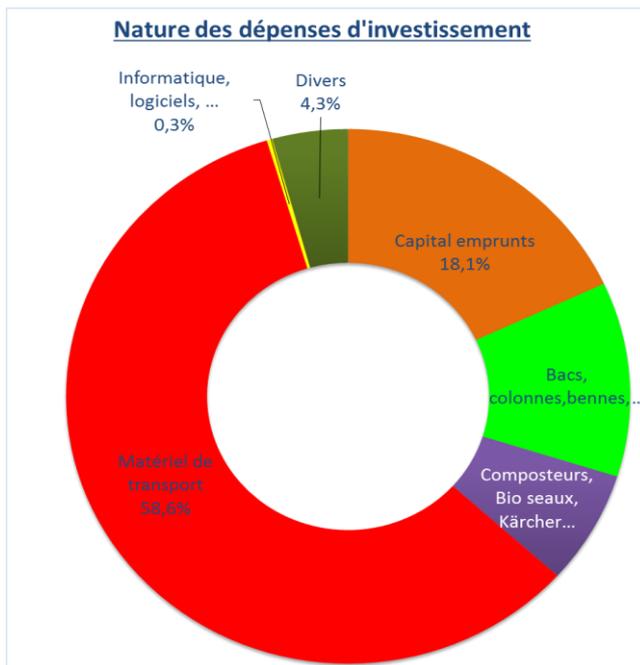


Répartition des recettes de fonctionnement 2016

Divers = Produits exceptionnels, loyer bat admin, travaux en régie, vente de composteurs, vente brass compost & bio seaux

I - 2. Section d'investissement

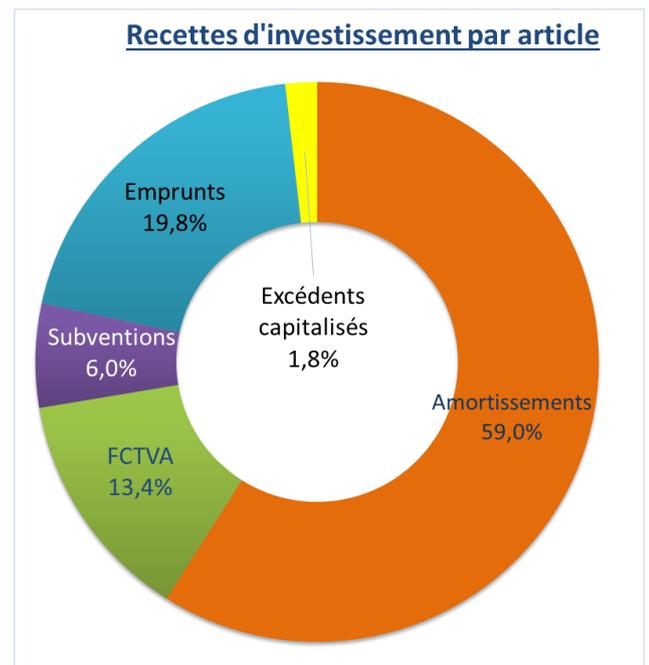
Dépenses : 475 519 €



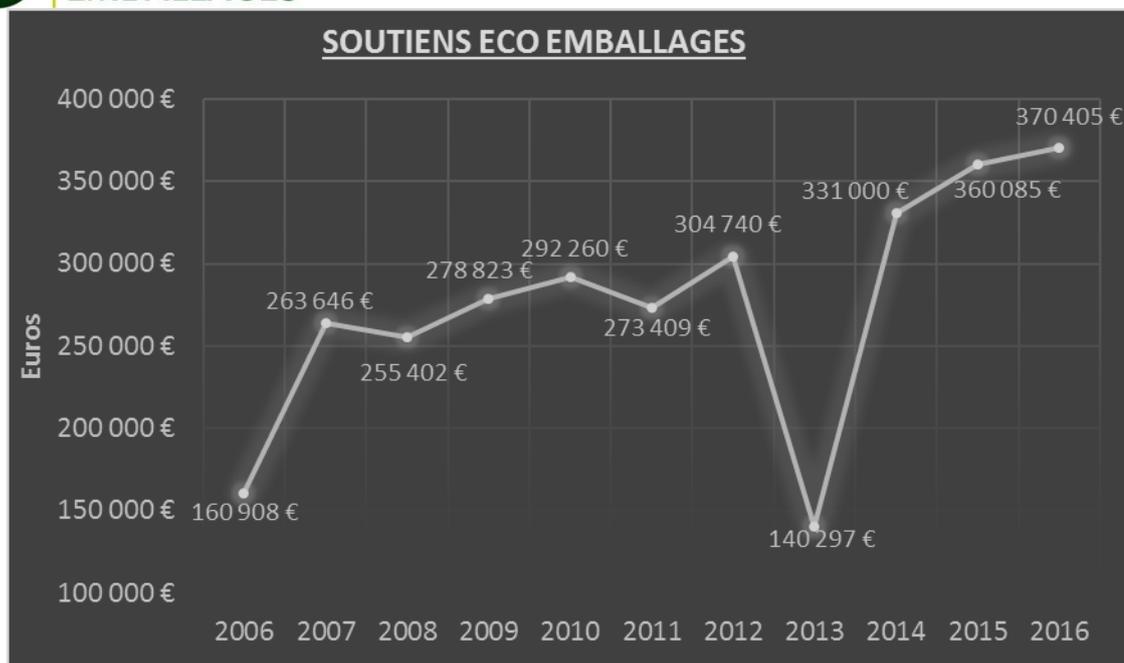
Répartition des dépenses d'investissements 2016

Divers = matériel d'incendie, travaux en régie, petit matériel

Recettes : 469 309 €

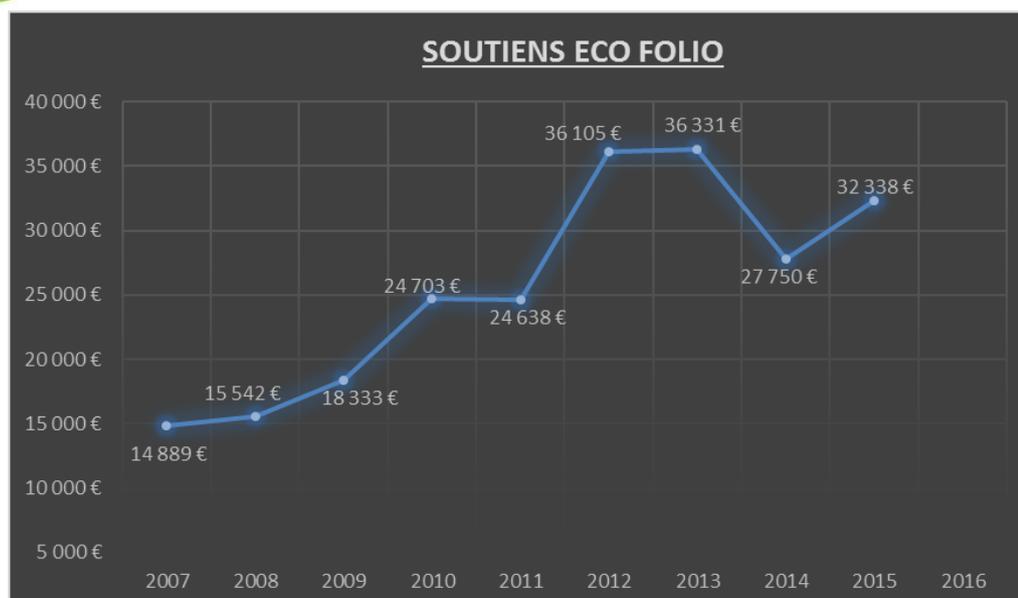


II – Aides perçues par des organismes agréés



Soutien financier pour la collecte sélective

Suite aux mauvais résultats de collecte sélective en 2013 et par conséquent à une diminution du soutien Eco Emballages, on note depuis 3 ans une nette progression des aides (soit + 2,9% en 2016 par rapport à 2015).

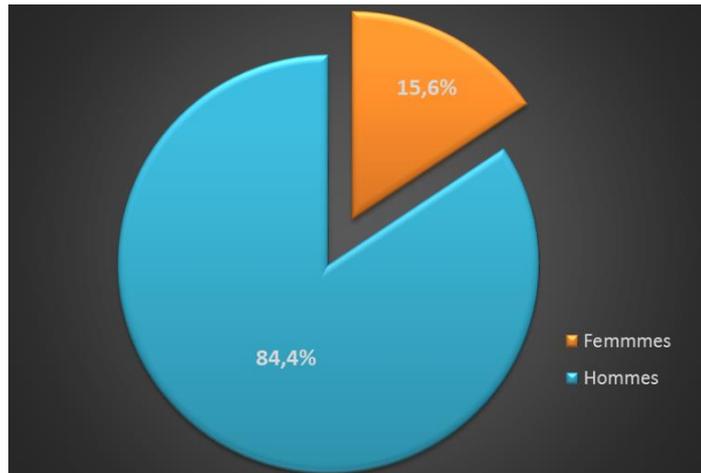


Soutien financier pour le tri des journaux, revues et magazines

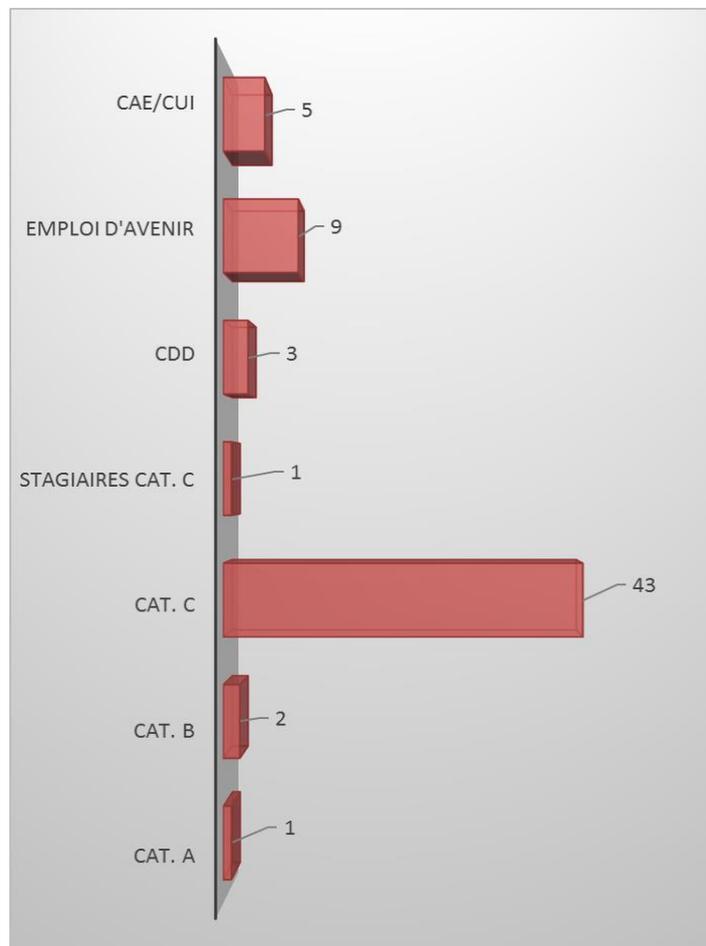
A noter : + 16,5% de soutien en plus en 2016

Chapitre 3 : Ressources **humaines**

I – EFFECTIF AU 31/12/2016



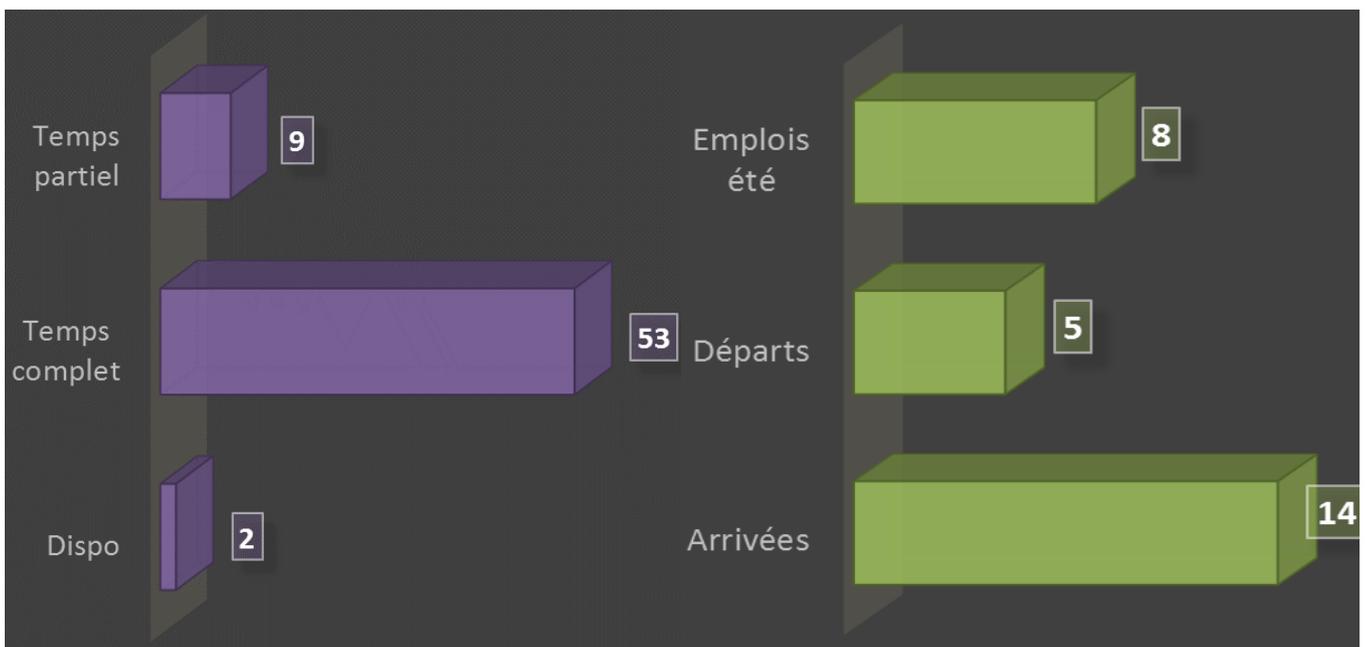
Répartition hommes/femmes



Répartition des agents par catégorie hiérarchique

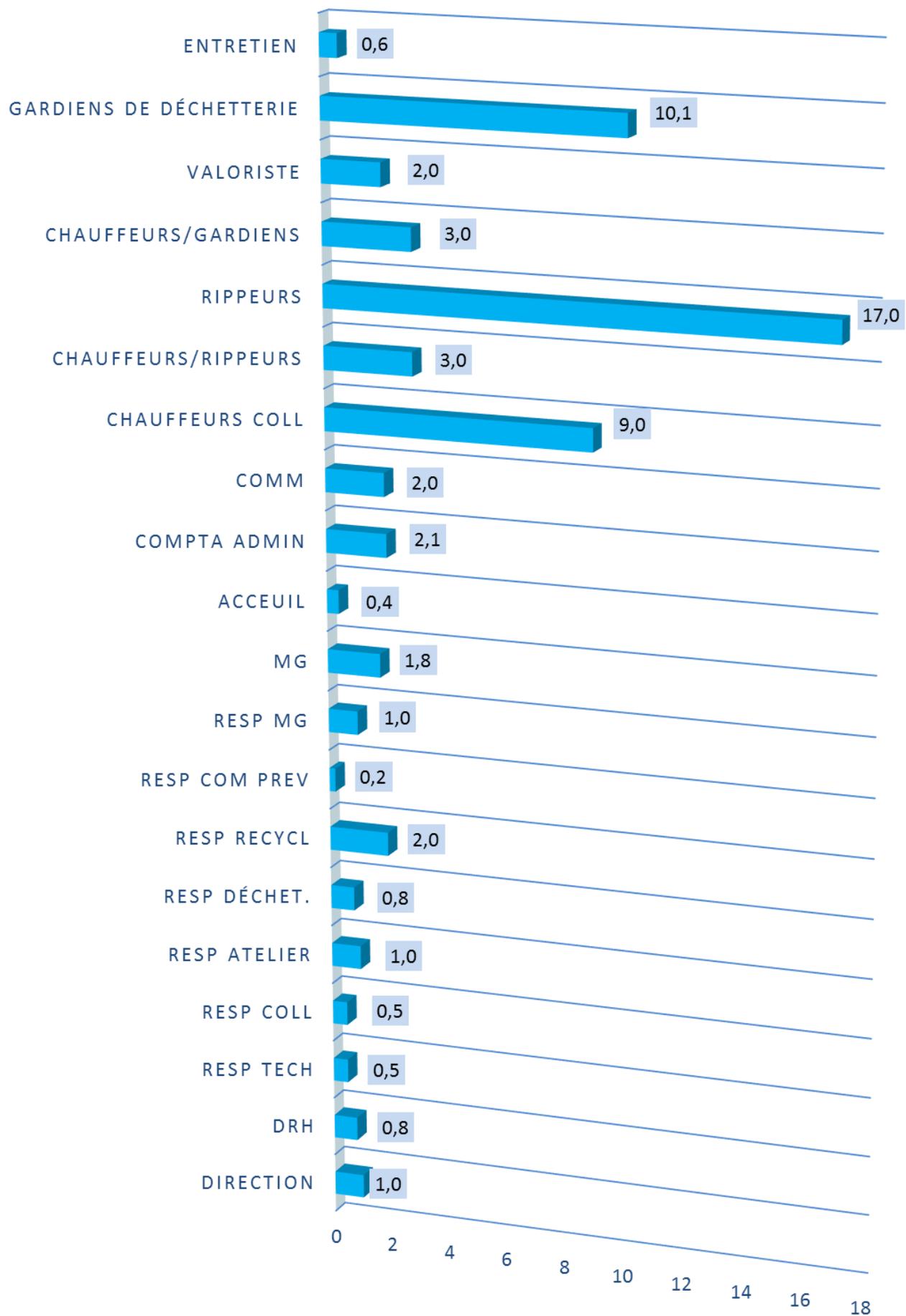


Pyramide des âges en 2016



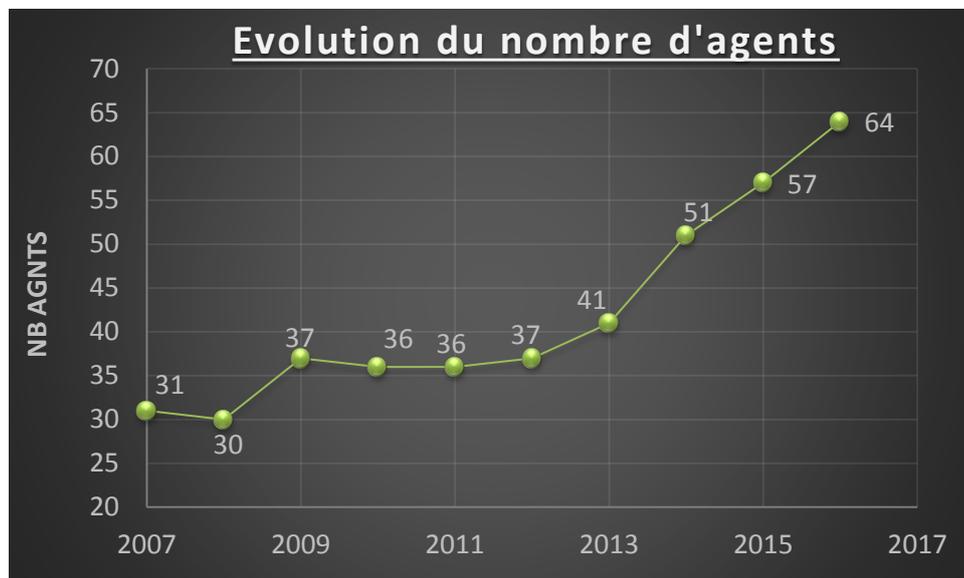
Régime de travail des agents

Mouvements 2016



Emplois occupés (en équivalent temps plein)

Au total, au 31/12/2016 : 58,79 équivalent temps plein.

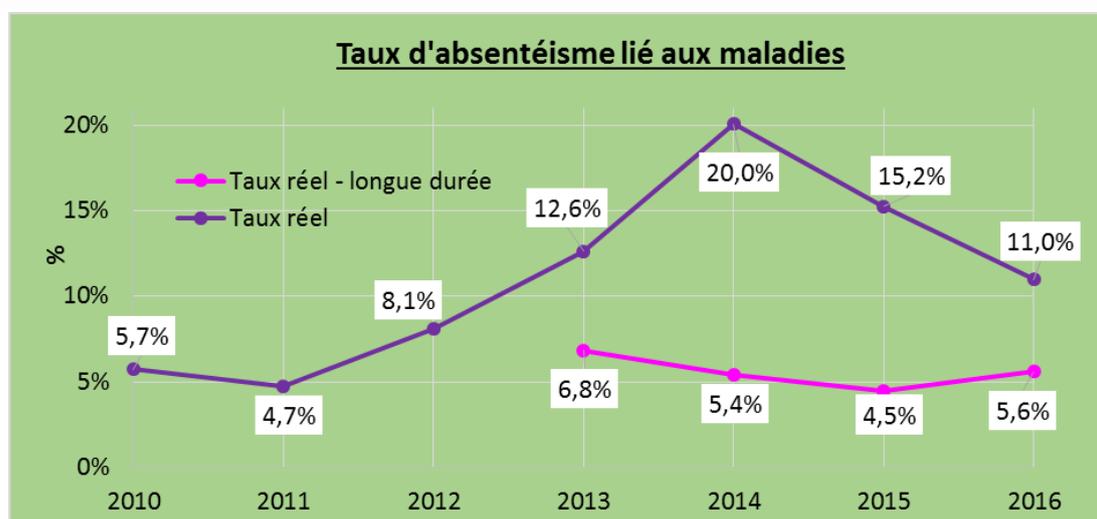
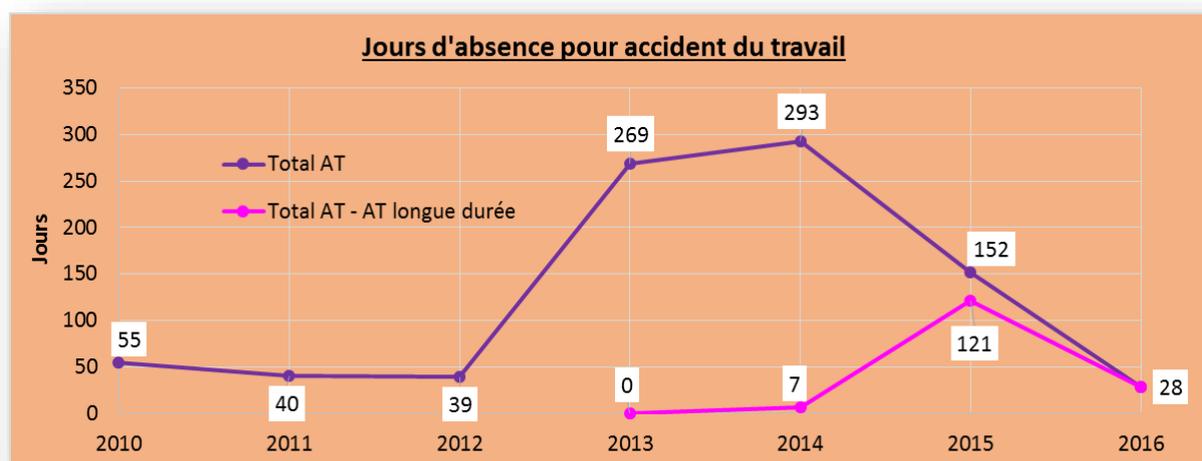
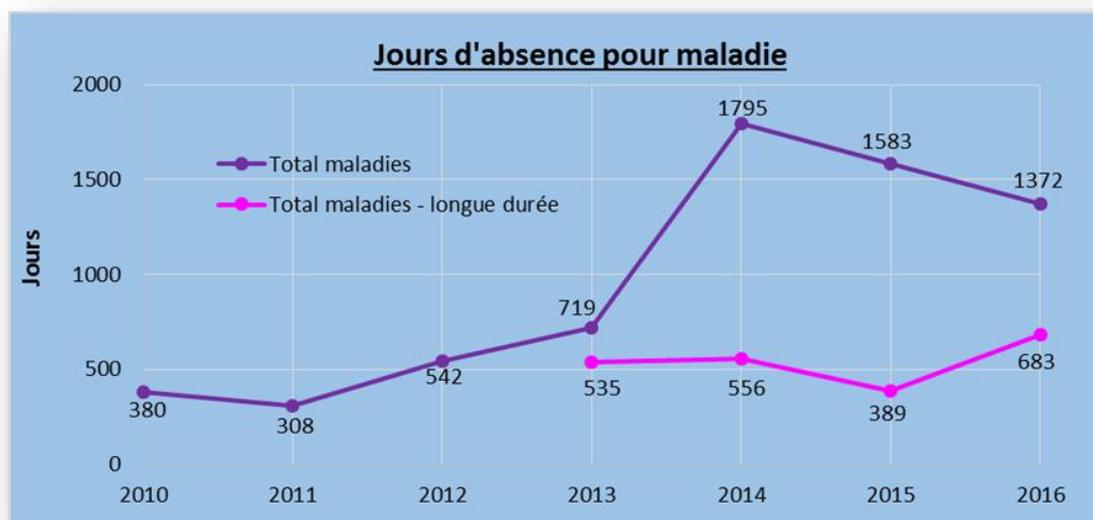


Les diverses fusions, adhésions et l'élargissement des services offerts aux usagers ont entraîné une augmentation exponentielle du nombre d'agents : de 31 agents en 2007, le SMECTOM en compte aujourd'hui 64.

II – MALADIES

L'augmentation apparente de l'absentéisme depuis 2013 est principalement due à l'absence sur de très de longues périodes de 2 agents en 2013 et 4 agents en 2014 et 2015.

En rose, le calcul de l'absentéisme en déduisant ces longues absences.



Taux d'absentéisme = nb de jour d'absence / (nb de jours théoriques travaillés × nb d'agents en ETP)

III – FORMATIONS

Type de formation	Nombre d'agents formés	Nb total de jours
FIMO	2	40
CACES engins de chantier	6	18
CACES grue	2	7
Exploiter et valoriser la matrice des coûts	1	2
Formation Continue Obligatoire (FCO)	7	35
Formation d'intégration FPT	2	10
Gestion des carrières	2	1
Gestion des paies	1	0,5
Journée d'actualité RH	1	1
Journée d'actualité secrétaire de Mairie	1	1
Journée d'information sur la loi NÔTRE	1	1
Le plan de communication : de l'élaboration à l'évaluation	1	4
Marchés publics	1	3
Opération de fin d'exercice	1	2
Permis PL	2	38
Préparation oral & examen ATT1	3	7
Réception et identification des DDS des ménages	13	6,5
TOTAL	33	177

Coût des formations :

Cotisation obligatoire au CNFPT	8 761€
Formations payantes au CNFPT (au-delà de la cotisation obligatoire)	0 €
Autres organismes	16 199 €
Frais de déplacement liés aux formations	1 266 €
TOTAL	26 226 €



Chapitre 4 : Communication et actions des ambassadeurs du tri



I – ANIMATIONS SUR LE TRI ET LA REDUCTION DES DECHETS

I-1. Visites du centre de tri et des installations de traitement

Le jeune public : écoles primaires, collèges, lycées professionnels ou structures de loisirs.



En 2016 : 319 jeunes

Le public adulte

- ✓ Journée Portes ouvertes : 145 personnes.
- ✓ Visites Mission locale de Lannemezan : 4 groupes de jeunes adultes ont pu découvrir les métiers liés aux déchets et les problématiques de leur gestion.
- ✓ 2 groupes de citoyens



En 2016 : 255 adultes

I – 2. Les interventions dans les écoles et collèges

Les interventions dans les établissements scolaires se font dans le cadre d'un projet pédagogique. Les enseignants sont invités à réaliser un travail préalable aux interventions et à mettre en place le tri sélectif dans l'école.

Dans certaines écoles, ces interventions sont accompagnées de la mise en place d'un composteur pour le jardin pédagogique ou pour les déchets de la cantine. Les parents sont informés et incités à mieux trier grâce à un courrier qui leur permet de commander des sacs de pré collecte et des composteurs.



En 2016, les écoles sensibilisées sont : Sarrancolin, Hitte, Pinas, La Barthe de Neste, Trie-sur-Baïse, Capvern, Génos, Sinzos, Arreau, Lanespède, Tournous-Darré, Calavanté, Tournay, Saint Laurent de Neste.

Les collèges d'Arreau, Lannemezan, Tournay et Trie sur Baïse.

Soit 1087 scolaires sensibilisés

Ces interventions répondent à trois objectifs :

1. Former les jeunes générations aux enjeux de la réduction et du tri des déchets en lien avec les programmes scolaires
2. Accompagner les établissements à améliorer leur gestion des déchets (mise en place du tri, récupération des piles, mise en place d'un composteur...)
3. Toucher les familles et leur fournir les moyens d'améliorer leur gestion des déchets (mots pour les parents avec bon de commande de sacs de pré collecte, autocollant stop pub, composteur...)

Le projet pédagogique mis en place avec une classe de sixième de SEGPA aura été très riche en retombées. En effet, ils ont présenté l'exposition nationale Eco Folio (organisme national collecteur du papier) à l'ensemble des classes de sixième du collège, ainsi qu'à une classe de primaire. Ils ont aussi présenté leur visite du centre de tri à une classe de l'école de Las Moulias ; cette présentation a représenté un moment important pour les jeunes de SEGPA. En parallèle, un travail particulier a été engagé avec le responsable des services techniques pour que la récupération du papier soit relancée dans l'ensemble du collège.

I – 3. Autres animations en direction du jeune public

- Certaines associations de loisirs ou sportives
- Le centre de loisirs de St Laurent de Neste
- Le CLAE de l'école Baratgin
- L'école des Bourtolets pour les TAP
- Le club jardinage du collège Beaulieu



L'équipe d'animation du centre de St Laurent de Neste a mené tout un projet avec les ambassadeurs du tri incluant la visite du centre de tri, l'installation d'un composteur et le nettoyage d'un espace naturel (article en annexe).



Les jeunes des clubs de Lannemezan (FC Plateau), SC Sarrancolinois et du FC Neste ont pu bénéficier d'une animation à destination des clubs de foot.

Total : 101 jeunes sensibilisés sur leur temps de loisirs.

I – 4. Intervention auprès de publics relais et professionnels

- Aides à domicile « Pyrene + » : ces professionnels interviennent au domicile de très nombreuses personnes et sont amenés à gérer les déchets de leurs clients. La mise à dispositions de sacs de pré collecte est l'occasion pour ces professionnels d'offrir un plus à leurs clients tout en relayant les consignes de tri.
- Dans le cadre d'un label qualité «MASE », l'entreprise Extrem a souhaité améliorer le dispositif de tri de l'entreprise et intervenir auprès de leur personnel.
- Dans le cadre d'une démarche éco responsabilité et d'exemplarité, la maison de l'Etat de Lannemezan a fait appel aux ambassadeurs du tri pour améliorer la gestion des déchets. Une première réunion a permis de recenser ce qui se faisait déjà au sein des différentes structures qui occupent l'établissement. Un composteur et un nouveau bac de tri ont été mis en place.
- Différentes entreprises et établissements : Arkema, Brico trie, Mécamont, Maison de retraite de Cantaous, Canadel à Trie sur Baïse...

4.1.5 Installation de composteurs collectifs



Centre de vacances le Bataillet à Montégut: installation d'une colonne de tri et d'un composteur. L'installation du composteur s'est accompagnée d'une formation pour le personnel de cuisine, de service et d'entretien.



Camping Le Lustou à Vielle Aure : accompagnement à la construction de 3 bacs à compost, à la formation du personnel et à la mise en place de l'affichage.

I - 4.1 Porte à porte

Suite au signalement des agents de collecte, les ambassadeurs du tri interviennent en « porte à porte » pour expliquer les consignes de tri et résoudre les éventuels problèmes.

I - 4.2 Réunion publique

Une réunion publique a été réalisée à la salle des fêtes de Libaros en lien avec l'équipe municipale. Cette réunion sur le thème du compostage et des produits ménagers a réuni environ 25 personnes.

I - 4.3 Tenue de stands

- Les Petits As et la foire agricole avec le réseau des ambassadeurs du tri, le Festival Nature à Aulon, la Fête du gâteau à la broche à Arreau, la Foire à la châtaigne à Bourg de Bigorre,
- Sur les déchetteries du SMECTOM : Capvern, Hèches, Grézian, Trie-sur-Baïse et Galan.
- Magasin éphémère mis en place à Lannemezan.

➤ **804 personnes sensibilisées.**

II – SUIVI QUALITATIF ET QUANTITATIF

II – 1. Contrôle qualité des collectes sélectives

Avant le passage du camion de collecte, les ambassadeurs de tri vérifient le contenu des bacs jaunes. Ces interventions permettent aussi de vérifier l'état des bacs, voir si l'emplacement du bac est correct et de changer si besoin l'autocollant des consignes de tri.

Après chaque vérification, un bordereau est laissé dans la boîte aux lettres où est noté le résultat du contrôle : « Félicitations » ou « Attention, Erreur de tri », dans ce cas, le bac est collecté.

En revanche si la case « collecte refusée » est cochée, le bac n'est pas collecté et les ambassadeurs repassent le lendemain afin de rappeler les consignes.

II – 2. Taux de remplissage des bacs de regroupement

Chaque mois, le taux de remplissage sont relevés pour l'ensemble des colonnes à emballages recyclables du territoire.

II – 3. Gestion du contrat location maintenance en lien avec le prestataire Plastic Omnium

Cette gestion consiste à ordonner les opérations de maintenance et les nouvelles dotations de bacs jaunes, en fonction des demandes des administrés et suite aux vérifications.

III - COMMUNICATION

Pour les erreurs de tri

Dans le but d'améliorer la qualité de la collecte dans les communes en porte à porte, 2 nouveaux outils de travail permettent aux équipes de collecte :



- d'informer les usagers que le bac n'a pas été oublié mais qu'il n'a pas été vidé car contenant des erreurs de tri trop importantes

- de fournir aux ripeurs un outil facile à utiliser car il s'accroche directement au conteneur



Celui-ci est spécifique aux ordures ménagères, il permet de refuser les déchets qui n'ont rien à faire dans les ordures ménagères tout en informant l'utilisateur (ex : gravats, déchets verts...)

Mise à jour du site Internet et de Facebook : mise à jour de l'actualité, suivie de la maintenance du site.

Rédaction d'articles pour des journaux de collectivité : Ancizan, Avezac, Bugard, et le journal de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses

Rédaction de communiqué de presse en amont et en aval des événements organisés (ouverture de la Recyclerie, vœux...)

Rédaction et participation à l'élaboration du journal du SMECTOM et à sa diffusion.

IV - TRAVAIL EN RESEAU

IV – 1. Réseaux départemental des ambassadeurs de tri du SMTD 65

Participation à la création et à l'animation du stand SMTD sur la foire agricole, participation à des groupes de travail sur différents thèmes.

IV – 2. Le réseau de Prévention du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental a mis en place un réseau d'acteurs afin de travailler sur des argumentaires et des types d'actions permettant de faire avancer la réduction des déchets. Ce réseau est composé d'ambassadeurs du tri, d'animateurs du programme de prévention et de techniciens.

V - ARTICLES PARUS AU COURS DE L'ANNEE 2016 SUR LES ACTIVITES DES AMBASSADEURS DU TRI

o « La Dépêche du Midi » du 10/03/2016 : « **Du papier recyclé au nettoyage de la nature** »

Article sur le projet pédagogique mené avec le centre de loisirs de St Laurent de Neste.

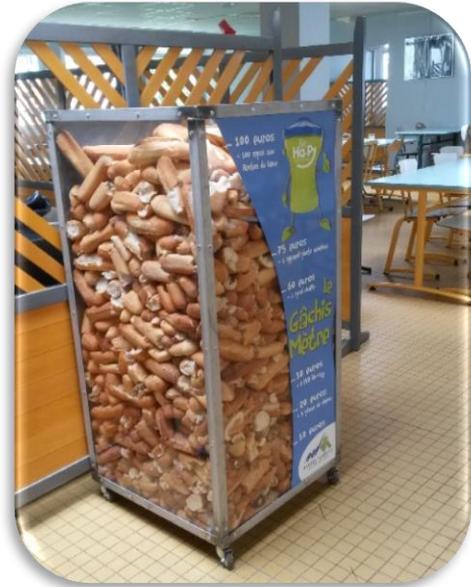
o « La Dépêche du Midi » du 29/04/2016 : « **Segpa : l'importance du tri du papier** »

Article qui présente l'action menée au collège de Lannemezan sur le recyclage du papier.

o « La Dépêche du Midi » du 29/06/2016 : « **Les élèves de la maternelle découvrent le tri** »

Article qui rend compte du projet pédagogique mené avec l'école de Hitte et qui a permis l'installation d'un composteur pour la cuisine du RPI.

o « Bulletin annuel de la communauté de communes de Trie sur Bâise » Décembre 2016



Chapitre 5 : Prévention des déchets



En 2016, 16 actions ont été mises en œuvre.

Action n°1 : Action Sensibilisation du grand public (manifestations)

Comme en 2015, le SMECTOM en partenariat avec le Département et le SMTD65, a participé à 3 manifestations départementales : les « Petits As », la Foire Agricole et la SERD (stand au Leclerc Méridien). En plus de ces grands rendez-vous départementaux, une exposition éphémère sur le thème de la prévention a été organisée au cœur de la ville de Lannemezan afin d'aller au plus près des citoyens.



articipation aux forums des associations de Lannemezan et de La Barthe de Neste.

- 2 296 personnes ont été sensibilisées grâce à ces manifestations.

Action n°2 : Sensibilisation du grand public (médias)

L'onglet « Prévention » du site Internet du SMECTOM a continué à se développer. Le public peut y retrouver de nombreuses informations (prêt de gobelets réutilisables, compostage, Stop Pub). Des actualités et des newsletters sont régulièrement mises en avant. C'est plus de 1 000 visites sur les articles concernant la prévention.

En 2016, 87 articles concernant la prévention ont été publiés sur la page Facebook, qui est suivie par environ 300 fans.

20 articles dans la presse sont parus pour annoncer ou faire le bilan des animations.

Action n°3 : Action Sensibilisation des scolaires

En 2016, 502 élèves ont été sensibilisés grâce à 26 animations scolaires sur le thème de la réduction.

Action n°4 : Achats éco-responsables

En 2016, les achats éco-responsables ont été abordés dans le cadre de l'exposition éphémère au travers de la reconstitution d'une épicerie.

Action n°5 : Eco-manifestations

Avec 4 000 gobelets disponibles au début de l'année 2016, le SMECTOM a pu répondre à plus de demandes de prêt et pour de plus gros événements.

En 2016, 60 organisateurs de manifestations ou d'événements ont utilisé les verres du SMECTOM, soit 19 317 gobelets jetables évités.

13 emprunteurs ont utilisé le service de lavage, soit 4 274 verres lavés par le SMECTOM.

De plus en plus d'associations, communes, comités des fêtes, créent et utilisent des gobelets réutilisables. En plus de ceux du SMECTOM, c'est 24 750 gobelets réutilisables qui ont été employés.

Action n°6 : Sensibilisation du personnel des collectivités

Une présentation du programme et des actions lors d'un conseil communautaire a sensibilisé 32 élus.

Au niveau du SMECTOM, les élus et les agents ont reçu un verre réutilisable et un gobelet doseur de féculents.

Une gourde (Goby) a été distribuée aux élus, pour leur éviter d'utiliser de petites bouteilles d'eau jetables lors de leurs réunions.

Le changement du distributeur de boissons du service «collecte» a été l'occasion de supprimer les gobelets jetables et de proposer des mugs à l'effigie du SMECTOM.

Action n°7 : Compostage individuel

En 2016, 1 329 personnes ont été rencontrées lors de 21 manifestations.

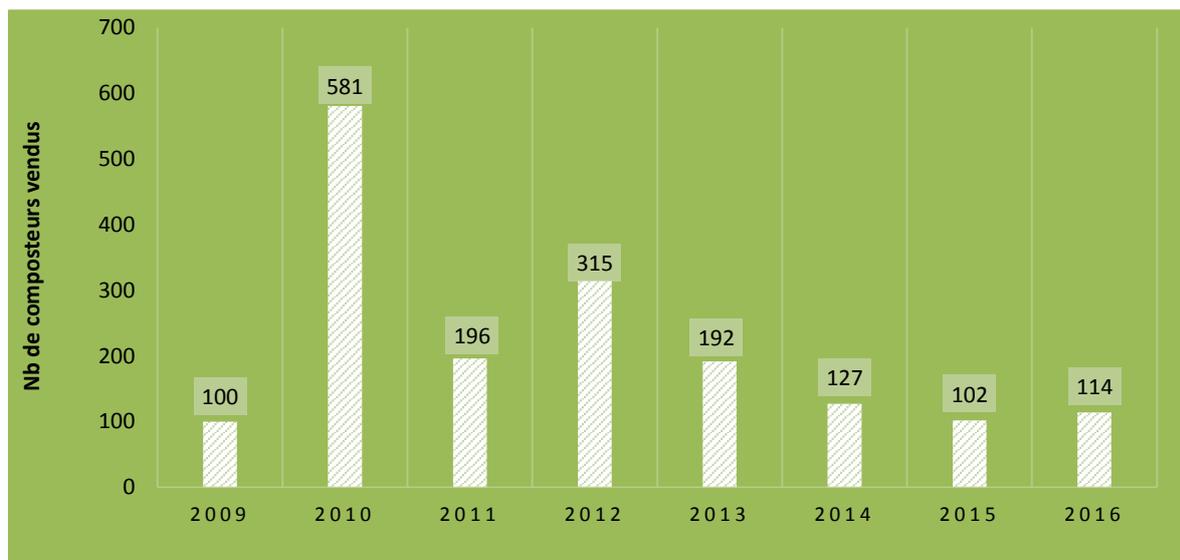
Depuis 2009, le SMECTOM propose à la vente des composteurs au prix de 15€ pour les personnes résidant sur le territoire collecte du syndicat.

Depuis 2014, il est également possible d'acquérir des bio-seaux seuls au prix de 3€ et des brass-compost au prix de 10€.

Ces équipements sont disponibles dans toutes les déchetteries du SMECTOM.

En 2016, 114 composteurs, 19 bio-seaux et 10 brass Compost ont été vendus.

Composteurs vendus depuis 2009 :



Action n°8 : Compostage collectif

En 2016, 3 composteurs ont été installés dans des établissements de restauration collective.

Ainsi, les bio déchets de plus de 500 repas par jour sont désormais compostés.

Le compostage se décline aussi pendant les vacances en s'invitant dans 2 campings.



Action n°9 : Jardinage au naturel

Cette action n'était prévu qu'en 2017, mais par le retour d'expérience de nos stands sur le compostage, il est apparu nécessaire et porteur de synergie de coupler ce thème avec celui du compostage, pour encore une fois, apporter des solutions concrètes et bénéfiques au public.



Lors des 8 animations, 550 personnes ont été sensibilisées.

Action n°10 : Gaspillage alimentaire

Parallèlement à l'installation de composteurs dans des établissements scolaires, les utilisateurs des restaurations collectives ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire.

Les gobelets doseurs de féculent, à gagner lors des stands, permettent d'aborder le gaspillage alimentaire, apportant une réponse pratique aux usagers.



Action n°11 : Stop Pub

En 2016, 15 nouveaux points de dépôts ont permis de distribuer 800 autocollants.

Action n°12 : Promotion du réemploi

En 2016, une étude a été lancée sur la mise en place d'une Recyclerie. À partir de juin une phase test débutait sur la déchetterie de Capvern. En 6 mois près de 12 tonnes d'objets ont été récupérées. Depuis l'ouverture du magasin en centre-ville de Lannemezan, en novembre 2016, il y a eu plus de 2 200 visiteurs et 3 200 objets qui ont été vendus.

Action n°13 : Promotion de la réparation

Diffusion sur le site du SMECTOM de l'annuaire fait par la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Action n°14 : Eau du robinet

La mise en place de bars à eau dans les déchetteries a permis de tester à l'aveugle différentes eaux (robinet, de source ou minérale), cette expérience a fait prendre conscience aux usagers, qu'il n'était pas nécessaire d'acheter de l'eau en bouteille pour avoir une eau de qualité avec un goût neutre.



Action n°15 : Tri et réduction des produits dangereux

Lors des 12 animations, 396 personnes ont pris conscience de la nocivité de certains déchets et l'importance de les réduire et de ne plus les mettre dans les ordures ménagères.

Action n°16 : Collecte des piles

La collecte lors du Téléthon a mobilisé de nombreux établissements scolaires : 816 kg de piles récoltés.

La multiplication et la diversité des points de collecte (57 en 2016) évitent aux personnes de mettre les piles dans les ordures ménagères.

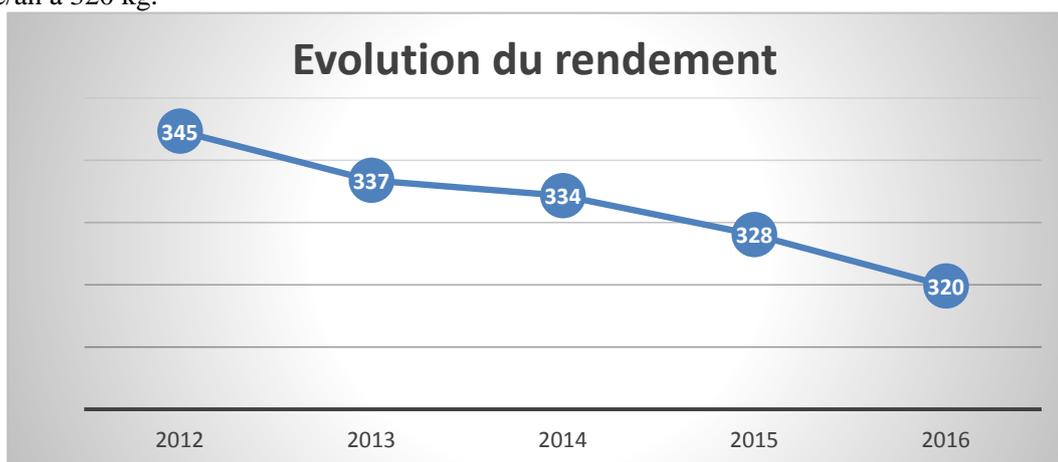
Bilan 2016

- 114 animations et 8 580 personnes sensibilisées ;
- Investissement dans des gobelets réutilisables pour les fêtes locales ;
- mise en place de composteurs collectifs.

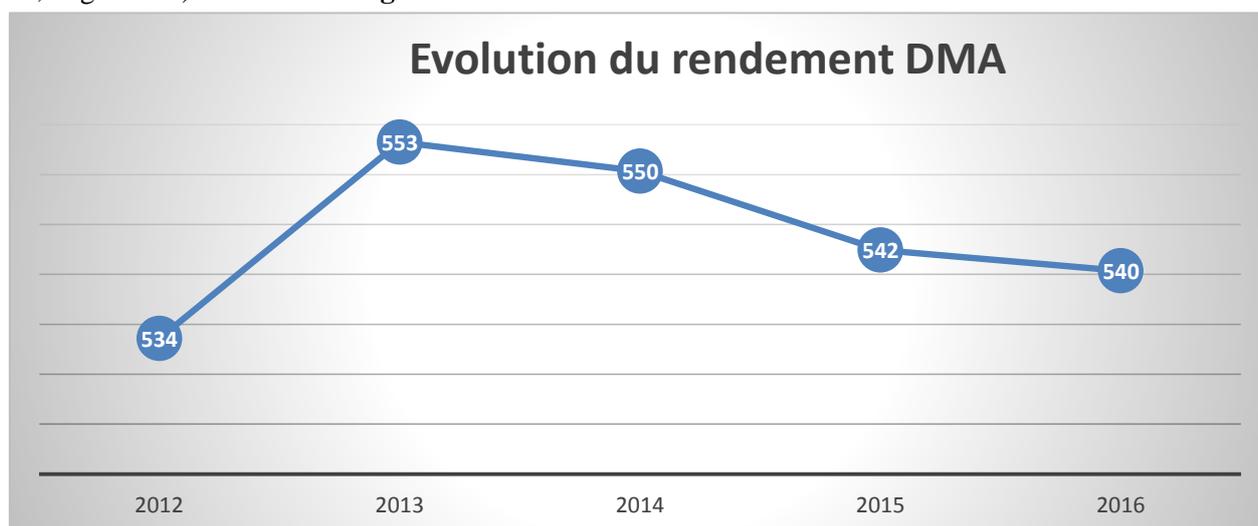
L'engagement des acteurs du territoire pour la réduction des déchets se développe avec des actions concrètes.

Bilan tonnages 2016

En 2016, les OMA ont diminué de 7,2% par rapport à l'année de référence, avec un rendement qui passe de 345 kg/personne/an à 320 kg.



Le rendement en DMA est en baisse régulière depuis 2013, même si il n'a pas retrouvé son niveau de 2012 (533,6 kg/hab/an). **Il est de 540 kg/hab/an en 2016.**



Chapitre 6 : **Perspectives pour 2017**

La mise en place d'un accès contrôlé sur la déchetterie de Tournay

Le dispositif de contrôle d'accès est constitué d'une borne d'accès et d'une barrière d'entrée actionnée par la borne après vérification du compte usager. L'accès est autorisé ou refusé selon des règles de gestion personnalisables et paramétrables. Une barrière de sortie de site et une boucle de comptage des véhicules permettent de limiter le nombre paramétrable de véhicules simultanément admis sur le site.

Il existe 2 systèmes de contrôle d'accès :

- ✓ Soit par badges
- ✓ Soit par lecture des plaques minéralogiques

Pour les particuliers :

Objectif : réserver l'accès aux usagers autorisés à se rendre à la déchetterie.

Un fonctionnement simple et rapide : la barrière d'entrée se lève après présentation de votre carte devant le lecteur ou lecture de la plaque minéralogique.

Aucun impact sur votre facture : le service est inclus dans la TEOM

Pour les professionnels : 2 choix possibles

- ✓ Interdire l'accès aux professionnels
- ✓ Facturer leurs apports de déchets et donc dégager des recettes supplémentaires

Le contrôle d'accès en déchetterie permet également :

- ✓ Une circulation plus fluide sur le quai
- ✓ Un temps d'attente plus réduit afin d'accéder aux bennes
- ✓ Une amélioration de la sécurité des usagers et du personnel

Construction d'un nouveau local pour les gardiens de déchetterie ainsi que pour la collecte à Grézian

Le local des gardiens de la déchetterie de Grézian est inadapté. En effet, celui-ci n'a pas vu sur le quai de déchargement ce qui pose des problèmes de fonctionnement.

De plus, le local existant est vétuste (pas d'isolation, pas de double vitrage, appareils de chauffage obsolètes, peinture à refaire, ...) et ne comporte pas de vestiaires. De ce fait, une réhabilitation et un réaménagement s'impose. Toutefois, étant donné les risques d'inondation (la dernière datant de 2013) il semblerait préférable de réaliser une nouvelle construction commune aux services collecte et déchetterie. La mise en place d'une dalle portée, attenante au local existant, et à une hauteur de 2,50 mètres du sol permettrait de s'affranchir des risques d'inondation. Ainsi, la nouvelle construction reposerait sur cette dalle portée.

Poursuite de la mise en conformité des déchetteries

- ✓ Rehausse des murs du quai ;
- ✓ Mise en place de barrière de sécurité rétractable pour les bennes à déchets verts et gravats
- ✓ Glissière de sécurité le long des quais
- ✓ Bavettes rabattables sur bennes pour supprimer l'espace benne-muret

Etude de l'agrandissement du quai de la déchetterie de Capvern

Avec l'arrivée de nouvelles filières de tri et la mise en place de la recyclerie, le quai de la déchetterie de Capvern ne répond plus aux besoins des usagers et est devenue trop petite. Une étude de faisabilité pour l'extension est envisagée puisque le SMECTOM possède un terrain attenant d'une surface de 1600 m² sur lequel se trouve un hangar.

Acquisition d'un broyeur

L'objectif de ce broyeur mobile (posé sur remorque) est de le transporter sur chacune des déchetteries afin de fournir aux usagers du broya qui servira à réaliser du paillage ou de l'ornement dans le but de répondre à la demande de nombreux usagers.